



**HAL**  
open science

# L'intégration de la dimension culturelle dans le Schéma de Cohérence territoriale. Application au Scot des Rives du Rhône

Anaëlle Thollot

► **To cite this version:**

Anaëlle Thollot. L'intégration de la dimension culturelle dans le Schéma de Cohérence territoriale. Application au Scot des Rives du Rhône. Ingénierie de l'environnement. 2015. dumas-01274910

**HAL Id: dumas-01274910**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01274910>**

Submitted on 16 Feb 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE  
GRENOBLE



Université

**Joseph Fourier** Grenoble

**Institut de  
Géographie Alpine**

*Cité des Territoires*

Rapport de fin d'étude de Master 2

**IDT**

Ingénierie du Développement Territorial



# L'intégration de la dimension culturelle dans le Schéma de Cohérence territoriale

Application au Scot des Rives du Rhône

présenté par **Anaëlle THOLLOT**

[anaelle.thollot@gmail.com](mailto:anaelle.thollot@gmail.com)



Le 15 Juin 2015 à l'Institut de Géographie Alpine, Grenoble

Stage effectué au Syndicat mixte des Rives du Rhône, Espace Saint Germain, Bâtiment l'Orion, 30  
Avenue Général Leclerc 38200 Vienne  
sous la direction de Cédric Le Jeune, Directeur du Syndicat mixte  
Tuteur pédagogique : Pierre-Antoine Landel

## NOTICE ANALYTIQUE Rapport de fin d'étude

### M2 IDT –Ingénierie du Développement Territorial

PARCOURS :

IDT-stratégie  IDT-animation

IDT-géomatique

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2014/2015

OBSERVATIONS DU JURY				
<p>A : Très bon rapport de fin d'étude                      B : Bon rapport mais avec des faiblesses sur quelques aspects                      C : Rapport acceptable présentant un intérêt particulier sur certains aspects</p> <p>Précisions éventuelles sur les faiblesses et les forces du mémoire :</p> <p style="text-align: right;">Signatures</p>				
AUTEUR	NOM		PRÉNOM	
	Thollot		Anaëlle	
TITRE	L'intégration de la dimension culturelle dans le Schéma de Cohérence territoriale. Application au Scot des Rives du Rhône			
UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER & Institut de Géographie Alpine	Nom et prénom du tuteur pédagogique	Nom de la structure dans laquelle le stage a eu lieu (et localisation)		Nom et prénom du responsable professionnel présent dans le jury
	Pierre-Antoine Landel	Syndicat mixte des Rives du Rhône  Espace Saint Germain, Bâtiment l'Orion, 30 Avenue Général Leclerc 38200 Vienne		Cédric Le Jeune
COLLATION	Nb. de pages	Nb. de volumes	Nb. d'annexes	Nb. de réf. biblio.
	75	1	5	39
MOTS-CLÉS	Schéma de cohérence territoriale, culture, tourisme, projet de territoire, Rives du Rhône			
TERRAIN D'ÉTUDE OU D'APPLICATION	Communes du Syndicat mixte des Rives du Rhône			
<p>Ce rapport de fin d'études s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un stage de six mois au Syndicat mixte des Rives du Rhône, sur la thématique du développement culturel et touristique, et l'achèvement de ma formation au sein du master Ingénierie du développement territorial à l'Institut de géographie alpine de Grenoble. Depuis la loi ALUR, le Schéma de cohérence territoriale a pour obligation de fixer des orientations de politiques publiques en termes de développement culturel et touristique. L'objectif de ma mission est d'analyser les meilleures modalités d'intégration de la dimension culturelle dans les différents documents du Scot.</p>				
<p>Este informe esta escrito en el contexto del fin de mis estudios en desarrollo territorial en la Universidad de geografía alpina de Grenoble y la realización de una práctica en un sindicato mixto que pone en puesta un Esquema de coherencia territorial. Desde la ley ALUR, el Scot tiene la obligación determinar objetivos en políticas públicas en torno al desarrollo cultural y turístico. El objetivo de mi trabajo es estudiar las mejores modalidades de interacción de la dimensión cultural a los diferentes documentos del Scot.</p>				

## REMERCIEMENTS

---

Je tiens vivement à remercier toute l'équipe du Scot de m'avoir accueillie, formée et épaulée pendant cette mission de stage : Cédric, Nelly, Cédric, Pauline, Régis, Stéphanie, ainsi que Elisabeth et Baptiste du GPRA.

Je remercie également Pierre-Antoine Landel pour m'avoir suivi et conseillé sur cette mission et Pascal Mao pour avoir accepté d'être membre du jury.

Je suis également reconnaissante envers l'équipe pédagogique et les intervenants du Master IDT qui m'ont beaucoup appris et surtout motivée à travailler dans le développement territorial.

Je remercie également toutes les personnes avec qui j'ai pu échanger lors de ce stage, Denise pour la relecture et les étudiants de master 2 IDT.

## TABLE DES MATIERES

---

Remerciements .....	3
Introduction.....	6
Partie 1 : Les Rives du Rhône : un territoire dynamique qui tente de se structurer.....	10
1) Un territoire composite avec des spécificités à activer .....	10
2) Evolutions législatives : vers un renforcement des Scot.....	12
3) Etat des lieux du Scot des Rives du Rhône.....	13
Partie 2 : Comment prendre en compte la dimension culturelle dans le diagnostic et l'élaboration du PADD du Scot ? .....	16
1) Quelle intégration de la dimension culturelle dans le diagnostic du SCOT ? .....	16
a) Quelles sont les caractéristiques et le rôle du diagnostic dans un document de planification ? .....	16
b) Un diagnostic culturel, pour quel(s) objectif(s) ?.....	16
c) Quel(s) rôle(s) pour le diagnostic culturel dans le Scot ?.....	17
2) Comment aborder le développement culturel dans le projet de territoire du Scot ?.....	19
a) L'action culturelle, une ressource pour le projet.....	19
b) Enjeux de l'intégration de l'action culturelle au projet de territoire.....	22
c) Compétences et action culturelle : un besoin de coordination ?.....	31
Partie 3 : Analyse de la mission de stage au Syndicat mixte des Rives du Rhône.....	35
1) Analyse de la réalisation de la mission : du benchmark à l'élaboration du PADD.....	35
Méthodologie et outils employés.....	36
2) Perspectives de la mission et résultats envisagés .....	39
3) Analyse des premiers résultats obtenus.....	40
Les résultats du benchmark : des possibilités d'intégration de la dimension culturelle de manière approfondie.....	40
L'analyse des entretiens et des documents stratégiques .....	41
Partie 4 : Bilan et apports réciproques.....	61
Table des illustrations.....	64
Bibliographie.....	65
Annexes .....	68

Annexe 1 : Tableau de répartition des compétences communales, départementales, régionales et nationales pour la culture, le tourisme et le patrimoine .....	68
Annexe 2 : Schémas de représentation des cinq hypothèses de dynamiques culturelles sur les pays .....	70
Annexe 3 : Schéma de la méthodologie du stage élaboré en avril 2015 .....	71
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées en entretien dans le cadre du stage .....	72
Annexe 5 : Tableau des compétences culture et tourisme des intercommunalités composant le territoire du Scot.....	74

## INTRODUCTION

---

Ce rapport de fin d'études s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un stage de six mois au Syndicat mixte des Rives du Rhône, sur la thématique du développement culturel et touristique, et l'achèvement de ma formation au sein du master Ingénierie du développement territorial à l'Institut de géographie alpine de Grenoble. Ce rapport n'est pas un rapport de stage mais vise à la fois à

- présenter la mission de stage, ses résultats et perspectives ;
- à mettre en lumière les enjeux de développement territorial qu'elle soulève
- et à réaliser un bilan sur les compétences et connaissances acquises à ce jour, en vue de ma future insertion professionnelle.

Le Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) est une structure créée en 2001 qui a pour unique mission d'élaborer et d'assurer le suivi du schéma de cohérence territoriale. Le Scot s'appuie sur le schéma directeur Givors Vienne Roussillon de 1977, et qui suite à sa mise en révision a donné lieu à la création du Scot des Rives du Rhône. Le Scot a été approuvé en mars 2012 sur un périmètre recouvrant 80 communes et cinq départements, de part et d'autre du fleuve Rhône. Suite à l'entrée de nouvelles communes dans le périmètre du syndicat mixte, et pour s'adapter à la législation nationale, la révision du Scot a été votée en juin 2013. Ainsi, le territoire regroupe aujourd'hui 127 communes, réparties en sept intercommunalités. Un schéma de secteur de la Côtière Rhodanienne a également été approuvé en 2014. Un second schéma de secteur était prévu sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon. Cependant, étant donné que la loi ALUR a supprimé les schémas de secteur, une étude est en cours pour la réalisation d'un schéma d'aménagement.

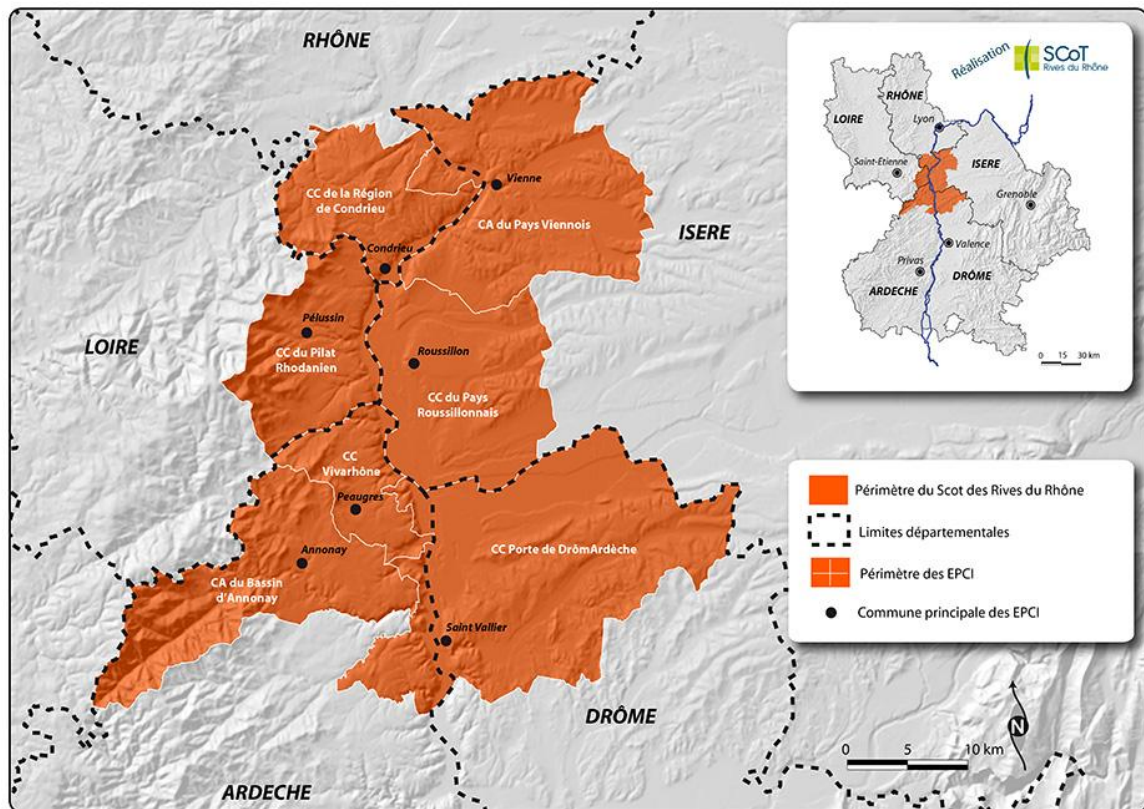


Figure 1 Présentation du territoire du Scot des Rives du Rhône (Source : Syndicat mixte des Rives du Rhône)

Il faut rappeler que l'élaboration d'un Scot ne consiste pas seulement en une simple étude réglementaire mais est « avant tout un processus politique faisant appel à un jeu d'acteurs complexe associant des élus, des professionnels, des techniciens et des personnes de la société civile. » (SMRR, 2012). De plus, le Scot des Rives du Rhône souligne le fait que les Scot sont bien des territoires de projet puisque les limites administratives sont dépassées et que le projet s'adapte à des réalités vécues et des enjeux communs.

Le SMRR, en lien avec l'animation du document de planification, porte plusieurs actions spécifiques, et qui soulignent les opportunités offertes par le Scot pour travailler en réseau, et mutualiser les moyens et les compétences. En effet, ont été mis en place parallèlement au schéma deux réseaux d'acteurs dont les thématiques sont des enjeux importants pour le territoire et qui ont un intérêt à être abordés à une échelle supra-communale voire supra-communautaire.

- Le réseau de veille écologique a pour but de « capitaliser et développer les données sur la biodiversité locale, en s'appuyant sur les acteurs environnementaux du territoire ; d'évaluer l'impact du Scot en valorisant les connaissances locales et d'avoir un impact positif sur la biodiversité à l'horizon 2030 ».
- Le réseau des acteurs de l'eau, créé en 2012, « constitue un lieu d'échange de savoir-faire et d'expériences, d'information et de réflexion autour de la thématique de l'eau ». Plusieurs projets sont liés à ce réseau : la réalisation d'un diagnostic prospectif sur l'alimentation en eau potable ; les réflexions du SMRR en partenariat avec les EPCI sur la question du risque



d'inondation (territoire test pour une étude de vulnérabilité et directive inondation en vallée du Rhône). » (SMRR, 2014)

D'autre part, un plan de concertation volontariste a été engagé pour la période 2014-2018. Il vise à aller plus loin que la concertation règlementaire et propose des actions de sensibilisation à la fois pour les élus locaux, la population, et certains groupes cibles comme les lycéens. Une action pour cette année concerne la réalisation d'une bande-dessinée, en partenariat avec une école lyonnaise, pour expliquer les enjeux de l'aménagement du territoire et le rôle du Scot.

Les techniciens du Scot sont aussi disponibles pour les communes afin de les accompagner dans la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Enfin, un travail d'observation, par la création, l'analyse et la mise à jour de données est également réalisé et est à disposition des communes du Syndicat mixte. Les données disponibles sont par exemple la photographie aérienne du territoire, la base de données des zones d'activités économiques, celle de l'occupation du sol, les documents d'urbanisme numérisés, l'inventaire des pelouses sèches de l'Isère rhodanienne ou l'enquête consommation des ménages.

Par ailleurs, le Scot des Rives du Rhône s'inscrit dans la démarche Inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise, qui regroupe 13 Scot. Cette instance permet notamment de mener des travaux communs, sur l'urbanisme commercial par exemple, et de produire des données à cette échelle.

L'origine de ma mission de stage vient des modifications des objectifs du PADD du Scot dans le code de l'urbanisme apportées par la loi ALUR en 2014. En effet, les Scot ont désormais pour obligation de fixer des orientations de politiques publiques en termes de développement culturel et touristique.

S'il est entendu que la définition de la notion de développement culturel a été longtemps débattu et reste encore aujourd'hui floue (Canova, 2008), d'après Werquin, la culture dans les Scot peut être entendue sous trois formes :

- « La culture au sens anthropologique du terme, soit « les éléments propres à tout groupe humain, comprenant aussi bien la religion que les mœurs sexuelles, le droit, les pratiques culinaires, les habitudes esthétiques, le mode d'habiter et de travailler, etc. » / Jean Pierre Martinon, 1997 »
- en tant que « capital culturel et capital humain de l'individu », c'est-à-dire un capital « Hérité, cultivé et accumulé », doté de « capacités, compétences, savoir-faire » et « générateur de comportements en matière de travail, de consommation, de vie en société, d'innovation, de création, etc. »
- et enfin la « culture dans les politiques culturelles » qui concernerait les champs suivants :
  - Conservation et diffusion du patrimoine moral, architectural, livresque, artistique, etc. : Bibliothèques et archives / musées et salles d'exposition / Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine / Réhabilitation patrimoine architectural et industriel / etc.
  - Création, production et diffusion en matière artistique : Salle de spectacles, Théâtres et Opéras / résidences d'artistes / galeries d'art / art urbain / spectacle de rue / architecture contemporaine / etc.

- Formation professionnelles ou amateur : Ecoles de musique, de danse, d'art / Ecoles supérieures / etc.
- Sensibilisation : Centres socio-culturels, etc. » (Werquin, 2011)

De plus, l'action culturelle peut être définie comme « l'ensemble des initiatives construites et volontaires du champ de la culture, tendant au développement culturel en terme de formation, d'éducation et de création » ou encore comme « un projet cohérent qui englobe les animations et la médiation, pour remplir ses engagements auprès d'un certain public et sur un territoire donné » (Thiriet, 2005 cité par Segretain, 2014).

Cette mission est assez novatrice pour les Scot puisque urbanisme et culture ont des « cultures » très différentes. Elle l'est également pour moi puisqu'elle me permet de mettre à profit mes connaissances tant en aménagement du territoire que dans le domaine culturel et ainsi d'approfondir mes compétences et mes connaissances en urbanisme notamment.

Il est démontré que le développement culturel participe au développement local, et ce à travers plusieurs approches : participation au développement économique, valorisation de l'attractivité et de l'identité du territoire, amélioration du lien social... Toutefois, la culture n'est pas toujours considérée dans les politiques publiques. Puisque la loi impose aux Scot de fixer des orientations de politiques publiques dans ce domaine, cette mission de stage donne donc l'occasion de se poser vraiment la question sur les enjeux soulevés et sur la manière d'aborder et de réaliser concrètement cet exercice. Plus globalement, cela permet de poser la question suivante : comment aborder la culture dans le cadre d'un document de planification territoriale ?

Pour répondre à cette question, nous pouvons nous appuyer sur les hypothèses suivantes. Le développement culturel participe au développement territorial. L'action culturelle peut être au service du projet de territoire. Il y aurait un besoin de coordination entre les politiques publiques dans le domaine culturel. Le Scot est un outil qui peut participer à la coordination des objectifs de politiques publiques.

Pour détailler ces questionnements, il s'agira dans une première partie de présenter le territoire et le contexte du Scot des Rives du Rhône. La deuxième partie sera consacrée à une mise en perspective de la prise en compte de la dimension culturelle dans les Scot. Les parties 3 et 4 permettront d'analyser respectivement la mission de stage confiée et les perspectives de résultats, et les apports entre la formation de master en ingénierie territoriale et la mission de stage.

## **PARTIE 1 : LES RIVES DU RHONE : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE QUI TENTE DE SE STRUCTURER**

---

Le territoire des Rives du Rhône est animé par différentes dynamiques importantes qui le démarquent, notamment en termes économiques et de mobilités. Plusieurs dispositifs ou structures sont actives pour tenter de valoriser ses ressources et d'affirmer son identité, malgré les limites administratives.

### **1) UN TERRITOIRE COMPOSITE AVEC DES SPECIFICITES A ACTIVER**

Le territoire possède de nombreux atouts, et parmi eux il est possible de mentionner : « un tissu industriel diversifié, dans un cadre naturel de qualité, une agriculture qui a bien résisté, des équipements de transports structurants, un réseau de villes petites et moyennes qui offrent un habitat varié, et des services assez complets... ». Malgré tout, les contraintes suivantes peuvent être aussi soulignées : « un territoire découpé par des frontières qui nuisent à sa cohérence, les liaisons Est Ouest et le relief pénalisent certaines dessertes, certains axes sont saturés, il subit l'effet de "confins" de 5 départements, les services de l'Etat y sont peu représentés... » (Site internet du SMRR).

Au vu des ressources répertoriées et de la situation du territoire, le Scot approuvé a donc mis en lumière trois enjeux :

- « la maîtrise du développement et de l'étalement urbain, dans un contexte où les communes rurales et périurbaines connaissent une forte pression foncière,
- la définition d'une stratégie de développement économique adaptée au territoire et orientée vers un modèle plus durable,
- la protection et la valorisation des espaces naturels et agricoles. » (SMRR, 2012).

Pour répondre à ces enjeux, 5 axes ont été choisis pour le projet du territoire :

- « Affirmer le rôle structurant des agglomérations dans l'armature urbaine et leur assurer un positionnement fort au sein de la métropole lyonnaise
- Structurer et renforcer l'attractivité économique du territoire par la mise en place d'une stratégie de développement axée sur le Rhône
- Préserver les ressources et les espaces naturels et agricoles
- Rationaliser les déplacements et optimiser les infrastructures de transport
- Promouvoir des politiques de l'habitat plus solidaires et des formes urbaines plus durables » (SMRR, 2012)

Plusieurs dispositifs ou structures, outre les collectivités territoriales et les intercommunalités, organisent et construisent par leurs actions le territoire. Il est par exemple possible de citer :

- la Directive territoriale d'aménagement (DTA),
- le Grand projet Rhône-Alpes Rhône Médian (GPRA),
- le Parc Naturel Régional du Pilat (PNR),

- le Pôle métropolitain, qui concerne sur le territoire la communauté d'agglomération du Pays Viennois
- trois Contrats de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA), portés par le Syndicat mixte Rhône Pluriel, qui met aussi en œuvre un PSADER, le Pays Ardèche verte, dont la candidature LEADER vient également d'être acceptée, et le Syndicat mixte de la Drôme des Collines
- l'entente TRIDAN (Transrhôdanienne Isère Nord Drôme Ardèche), qui travaille sur la complémentarité et la mutualisation de moyens au niveau des thématiques de développement économique, de mobilités et d'équipements structurants.

Au niveau culturel, comme nous le verrons par la suite, le territoire est animé par de nombreuses associations. Quelques p'arts le SOAR est une structure majeure pour les arts de la rue. De plus, un EPCC a été créé par quatre communes : Travail et Culture (qui travaille autour de la diffusion et de l'éducation artistique et culturelle). Par ailleurs, plusieurs événements phares donnent une visibilité importante au territoire, et principalement Jazz à Vienne. Les équipements de lecture publique sont très présents et sont souvent un socle pour l'animation culturelle. Les Rives du Rhône se situant dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise, cela pose question sur la structuration des services et notamment des équipements culturels.

Au niveau touristique, le patrimoine naturel est un élément majeur pour l'identité du territoire (vignobles, Monts du Pilat, le fleuve Rhône etc.). De plus, l'histoire industrielle est encore très présente, soit à travers des activités économiques dans ce domaine soit par la valorisation patrimoniale : le textile dans le Pilat et le bassin Annonéen, les activités liées au fleuve, la céramique en Porte de DrômArdèche. L'histoire du territoire est également très visible via le patrimoine bâti, et principalement avec un pôle majeur, Vienne, avec son patrimoine antique et médiéval, qui a été labellisé Ville d'art et d'histoire. Par ailleurs, les activités de pleine nature sont très présentes. La thématique « vélo » est un enjeu fort pour l'ensemble du territoire, entre autres du fait de la traversée du territoire par la ViaRhôna, axe cyclable du Léman à la Méditerranée.

Il est possible de distinguer Vienne comme pôle culturel principal du territoire, autant par son patrimoine, que par le festival de jazz par exemple. Annonay a dans une moindre mesure une dynamique importante dans la diffusion, la création et l'éducation artistique et culturelle. Le Parc du Pilat et les autres territoires ont aussi des rôles à jouer.

Toutefois, une des problématiques tourne autour d'une meilleure mise en valeur de l'ensemble de ces ressources, touristiques, patrimoniales et culturelles, pouvant être un véritable atout. Ainsi, au vu de ces différents points, il semble donc important de considérer le développement culturel comme une thématique à prendre compte pour ce territoire.

Après ce premier point d'état des lieux rapide, il convient de rappeler brièvement de quelle manière les Scot ont évolué pour comprendre les problématiques qui se posent pour les Rives du Rhône aujourd'hui.

## 2) EVOLUTIONS LEGISLATIVES : VERS UN RENFORCEMENT DES SCOT

Depuis leur création avec la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) en 2000 à la suite des schémas directeurs, les Scot ont été renforcés par les évolutions législatives successives, notamment par la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) de 2010 dite « Grenelle II » et par la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) de 2014.

La loi Grenelle « renforce le volet environnemental des Scot, en précisant certains objectifs de développement durable : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique d'origine renouvelable, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques... Les Scot doivent avoir intégré ces nouveaux objectifs au plus tard le 1er janvier 2017 » (SMRR, 2014). De plus, la loi a « également créé les documents d'aménagement commerciaux (Dac) et imposé de nouvelles obligations en matière de connaissance et de limitation de la consommation foncière : obligation de réaliser dans les Scot une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma, obligation de fixer des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace... » (SMRR, 2014). Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) prend une dimension prescriptive beaucoup plus importante que le Document d'Orientation Générales (DOG) (Scot Blaisois).

La loi ALUR renforce la notion de Scot intégrateur, c'est-à-dire qu'elle renforce les liens entre les différents documents d'aménagement, qui selon les cas, doivent être compatibles avec le Scot ou que celui-ci doit prendre en compte.

### La place du Scot dans la hiérarchie des normes

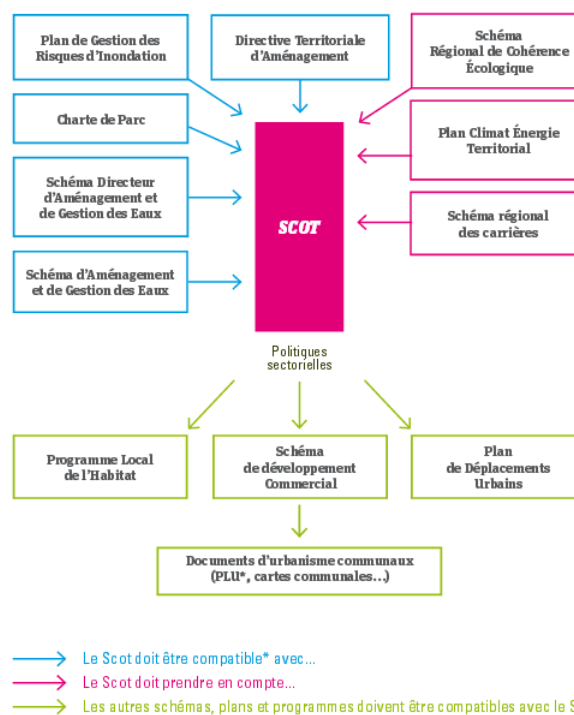


Figure 2 Schéma de la place du Scot dans la hiérarchie des normes (Source : Syndicat mixte des Rives du Rhône)

Parmi les autres modifications apportées par la loi ALUR, il faut noter celle de l'évolution du périmètre des Scot : ceux-ci doivent désormais concerner au moins deux intercommunalités. Cela permet notamment plus facilement l'élaboration de PLUI. Le DOO doit prendre en compte les dimensions commerciales : le « Scot précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal et définit la localisation préférentielle des commerces, ainsi que leurs conditions d'implantation en privilégiant la consommation économe de l'espace » (SMRR, 2014). D'autre part, la réalisation d'une analyse de la consommation d'espace est désormais obligatoire.

De plus la loi ALUR complète le rôle du PADD : « Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, **de développement économique, touristique et culturel**, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. » (Code de l'urbanisme Article L. 122-1-3).

Ainsi, le Scot considère aussi le développement culturel et touristique comme facteur de développement territorial et se doit d'offrir les conditions favorables à l'action culturelle et touristique sur son territoire.

### 3) ETAT DES LIEUX DU SCOT DES RIVES DU RHONE.

Par conséquent, au vu de ces évolutions législatives, mais aussi pour intégrer les nouveaux territoires du Syndicat mixte, la révision générale du Scot a été prescrite le 11 juin 2013. Les nouveaux territoires intégrés sont la Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay, la Communauté de communes Vivarhône et la Communauté de communes Porte de DrômArdèche (résultat de la fusion de quatre EPCI : Rhône Valloire, Les deux Rives de la région de Saint-Vallier, Quatre Collines et Galaure).

#### ■ L'ambition d'un nouveau Scot applicable en 2018

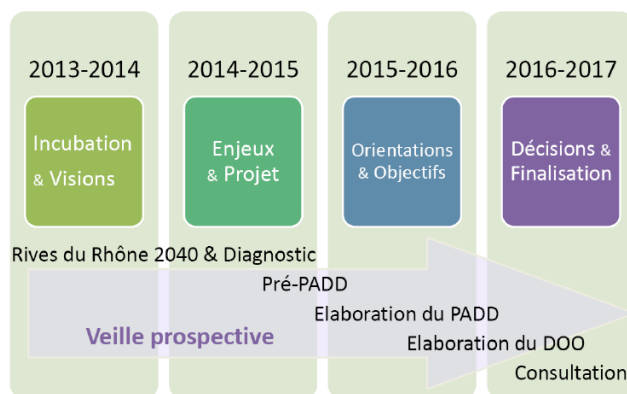


Figure 3 Calendrier prévisionnel de la révision du Scot (Source : Syndicat mixte des Rives du Rhône)

La révision du Scot a d'abord débuté par un exercice de prospective partagée avec les élus du territoire. L'objectif était d'anticiper les changements à venir sur le territoire et le rôle des collectivités pour s'adapter à ces changements. Les résultats de cet exercice ont pour but d'alimenter la vision du futur Scot. Le travail a été réalisé en cinq étapes :

- « Envie de Rives » a permis de présenter la démarche prospective et d'énoncer les rêves et craintes pour le territoire en 2040. Les thématiques ressorties sont l'agriculture et la ruralité, les déplacements, la solidarité, l'équilibre de l'aménagement/habitat, le développement économique, l'environnement, l'identité et la gouvernance.
- « Scena'rives » a présenté la démarche de la DATAR « Territoires 2040 » sur les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité.
- « Sur la rive voisine » a consisté en deux visites de terrain « pour mieux connaître les différents territoires, leur culture, leur histoire, leurs projets, leurs difficultés, etc »
- « Imagina'rives » a permis de rassembler des acteurs variés autour d'ateliers de production pour imaginer les problématiques du futur, envisager les conséquences à long-terme, créer des hypothèses d'évolution et définir des « caractères » prospectifs. Ils sont une « marque distinctive, une propriété particulière et originale qui qualifie » le territoire. Ils « permettraient de caractériser le territoire aujourd'hui et en 2040 (avec le renforcement d'une hypothèse dominante et de deux hypothèses secondaires). » (SMRR, Carnet de voyage prospectif, 2013)
- « Ma rive demain » a enfin permis de présenter aux élus les résultats produits lors de la prospective, notamment les huit caractères.

Les huit caractères sont les ingrédients du projet de territoire :

- coopératif : Un territoire d'initiatives économiques locales multiples, concertées et structurantes entre des acteurs motivés
- promoteur : Un territoire politiquement mobilisé autour de grands projets coordonnés au bénéfice de ses usagers
- morcelé : Un territoire de territoires, qui assume des identités multiples, spécifiques et différentes
- solidaire : Un territoire militant, organisé pour faire face collectivement aux disparités suivies
- résidentiel : un territoire de vie adapté aux usages de ses populations, attractif et équipé.
- affilié : Un territoire en interaction avec les intérêts de territorialités externes
- éco-logique : Un territoire dans lequel l'écologie fonde le modèle de société et oriente les choix de développement
- ressources : Un territoire attaché à la préservation et la valorisation des ressources spécifiques

Le diagnostic est réalisé avec les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Pour les thématiques de l'agriculture, de l'environnement et des paysages et du commerce, des bureaux d'études ont été engagés. Un autre bureau d'étude travaille également pour l'analyse de l'occupation du sol.

Ma mission de stage s'inscrit dans cette phase de diagnostic, en complément du travail réalisé par les Agences d'urbanisme. L'enjeu est de saisir la thématique culturelle, nouvelle pour le Scot, peut être appréhendée dans un document de planification tel que celui-là.

La mission qui m'a été confiée consiste à réaliser le diagnostic du Scot sur la partie culture et tourisme, proposer des orientations dans ces domaines pour le PADD, mener une réflexion sur l'intégration de ces nouvelles thématiques dans les Scot et réaliser un benchmark sur d'autre. L'analyse de cette mission sera détaillée en partie 3.

Après avoir présenté ces quelques éléments de contexte sur le Scot des Rives du Rhône et sur la mission de stage, il s'agit d'analyser de quelle manière la dimension culturelle peut être prise en compte dans le diagnostic et l'élaboration du PADD du Scot.



## **PARTIE 2 : COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION CULTURELLE DANS LE DIAGNOSTIC ET L'ELABORATION DU PADD DU SCOT ?**

---

Les diagnostics culturels sont une méthodologie désormais assez répandue pour les projets de territoire (Pays, CDDRA, etc.). Il s'agit donc ici de rappeler d'abord certaines caractéristiques du diagnostic culturel et d'analyser la manière dont le Scot peut s'en saisir. Ensuite, nous analyserons les articulations possibles entre projet culturel et projet de territoire et la manière dont s'agencent les compétences culturelles.

### **1) QUELLE INTEGRATION DE LA DIMENSION CULTURELLE DANS LE DIAGNOSTIC DU SCOT ?**

#### **a) Quelles sont les caractéristiques et le rôle du diagnostic dans un document de planification ?**

Le diagnostic de territoire est un des éléments majeur d'introduction du projet du Scot. Il permet de réaliser un état des lieux du territoire à la fois avec une image à un instant t mais aussi par l'étude des évolutions produites depuis plusieurs années.

Le diagnostic reste un exercice complexe car il doit broser un portrait le plus exhaustif du territoire en traitant l'ensemble des thématiques de l'aménagement. Il doit à la fois prendre en compte les dynamiques relatives à l'ensemble du territoire mais aussi ne pas publier les spécificités locales.

Dans le Scot, le diagnostic est intégré au premier des trois documents, à savoir le rapport de présentation. Il est associé à l'état initial de l'environnement, qui le complète, et à la justification des choix, qui permet d'explicitier à partir de quels constats et enjeux est construit le projet.

De plus, le diagnostic sera d'autant plus pertinent pour le projet s'il est partagé par les acteurs du territoire. Selon les principaux enjeux, certaines thématiques peuvent être plus approfondies. Par exemple, pour le diagnostic du Scot des Rives du Rhône, des bureaux d'étude spécialisés renforcent le travail de l'Agence d'urbanisme sur les thématiques de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture et du commerce.

#### **b) Un diagnostic culturel, pour quel(s) objectif(s) ?**

Traditionnellement, l'exercice du diagnostic a été appliqué à de nombreuses thématiques comme l'habitat, les transports, la démographie, l'environnement, etc. Toutefois, le champ culturel n'est pas celui qui a été le plus concerné par cette méthodologie.

Un diagnostic culturel réalisé par la Communauté de communes du Pays Roussillonnais sur son territoire souligne trois objectifs principaux pour lesquels il est pertinent de réaliser un tel diagnostic.

Il s'agit tout d'abord de « s'imprégner de l'histoire sociale et culturelle du territoire, de ses forces et de ses difficultés » pour comprendre le contexte et les valeurs qui ont animé et animent le territoire.

Ensuite, un diagnostic culturel permet de « faire connaissance avec le potentiel culturel du territoire », c'est-à-dire repérer les forces vives et les dynamiques actuelles, observer les évolutions passées et les tendances à venir.

Enfin, il permet d'« ouvrir un dialogue avec les acteurs de terrain ». Le diagnostic est partagé « lorsque ses conclusions sont non seulement portées par les élus du territoire mais découlent d'une réflexion commune à l'ensemble des acteurs du territoire » (Minot et al. cité par Landel, Teillet, 2003). Un dialogue est donc à la fois ouvert entre la structure qui porte le diagnostic et les autres acteurs (institutionnels, culturels, autres acteurs privés, etc.) mais aussi entre ces différents acteurs. Il permet de produire une connaissance, une culture, commune du territoire et de ses actions. Cette étape d'état des lieux est considérée comme « une phase essentielle dont découlera la mobilisation des acteurs pour la définition et la mise en œuvre d'objectifs communs » (Landel, Teillet, 2003). En outre, un des enjeux du diagnostic culturel est de connaître les nombreux acteurs, notamment associatifs, qui interviennent et qui ne sont pas toujours connus des acteurs publics. Sibertin-Blanc rajoute par ailleurs qu'il y a une tendance à une plus forte association des habitants et des associations dans l'élaboration des politiques publiques culturelles (Sibertin-Blanc, 2008).

« Un diagnostic culturel renvoie donc à plusieurs questions : la dynamique culturelle du territoire, sa spécificité et son positionnement en comparaison à d'autres territoires, ainsi que la question des acteurs et des projets qu'ils portent. » « Un autre aspect plus stratégique a trait aux moyens que le territoire est susceptible de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'une politique culturelle (Landel, Teillet, 2003). Bien sûr, selon l'objectif général selon lequel a été engagé le diagnostic, les méthodologies employées vont varier. Ainsi, il faut se demander quelle méthodologie employer dans un Scot et pour quel(s) objectif(s).

### **c) Quel(s) rôle(s) pour le diagnostic culturel dans le Scot ?**

Lorsque que l'on aborde l'action culturelle dans le cadre du Scot, il faut avoir conscience que le sujet évoque les liens entre une politique sectorielle et une politique territoriale. La culture a pour l'instant été peu abordée dans les Scot. Certains, dotés d'un patrimoine bâti très remarquable, l'ont souvent intégré. Le patrimoine naturel a aussi souvent été associé en tant que paysage dans le volet environnement, mais l'action culturelle est rarement présente, ou à la marge du diagnostic.

La modification du code de l'urbanisme par la loi ALUR au sujet du développement culturel ne concerne que le PADD et ne mentionne pas le diagnostic. Il semble cependant nécessaire avant de construire le projet politique de se baser sur des éléments de constat, d'autant plus que, comme nous l'avons déjà mentionné, le milieu culturel est parfois peu connu.

Puisqu'il s'agit de réaliser un diagnostic pour aborder le développement culturel, l'objectif premier sera de faire un état des lieux des dynamiques du territoire à ce niveau-là : quels acteurs l'animent ? A partir de quelles ressources ? Dans quels cadres ? Avec quels moyens ? Il s'agit donc de percevoir l'histoire du territoire encore visible aujourd'hui, les équipements et les événements qui viennent la compléter, ainsi que les acteurs qui mènent des actions dans ce domaine (institutionnels, culturels,

commerciaux, associatifs, autres acteurs privés, etc.). La question du choix des secteurs culturels à prendre en compte sera aussi importante. En effet, le diagnostic peut s'appuyer sur une classification « traditionnelle » ou choisir d'analyser seulement certains secteurs culturels, particulièrement importants pour le territoire. Cela dépendra des orientations souhaitées pour le diagnostic.

A partir de ces constats, il s'agirait, comme à l'égard des autres thématiques traitées dans le Scot, d'évaluer les besoins ressentis en termes de culture, et, au-delà des besoins de mettre en lumière les opportunités et les complémentarités possibles pour y répondre et envisager le « souhaitable ».

De plus, à travers le diagnostic du Scot, il importe d'évaluer ce qui structure le territoire en terme culturel, et ce qui pourrait le structurer. La considération des échelles est donc primordiale. En effet, les informations récoltées doivent être les plus précises possibles pour comprendre le territoire. Toutefois, il s'agit bien d'analyser la portée des éléments ou actions menées, de mesurer leur échelle d'intervention, et donc de prendre en compte les dynamiques aux échelles locales ou communautaires et souligner ce qui rassemble à l'échelle du Scot et au-delà.

Selon le Pays Ardèche verte, l'intérêt du diagnostic culturel du Scot est d'élargir la vision de l'offre culturelle de l'ensemble du territoire, à la fois pour les techniciens et pour les élus. Une connaissance plus approfondie des réalisations menées sur les territoires voisins peut apporter une plus-value aux réflexions sur les projets à venir. De plus, d'après un technicien d'une communauté de communes, le diagnostic permettra aux EPCI de se positionner par rapport à cette dynamique globale et d'être force de propositions et peut-être orienter leur politique par rapport aux résultats.

Le schéma proposé par Werquin peut permettre d'illustrer le rôle d'un diagnostic culturel dans un Scot. Les acteurs du territoire ont en effet des objectifs propres en termes d'action culturelle. Dans le cadre de sa révision un diagnostic sur cette thématique est réalisé à l'échelle du Scot, et partagé avec les autres acteurs concernés. Dans le PADD, les élus du Scot décident les objectifs à suivre. Cette stratégie pourra ensuite être mise en œuvre par les différents acteurs du territoire (EPCI, CDDRA, acteurs culturels, etc.)

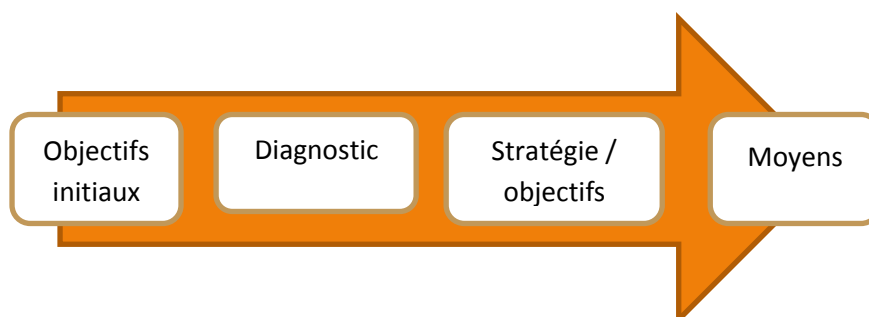


Figure 4 Rôle du diagnostic selon Werquin (Werquin, 2011)

Après avoir abordé plusieurs points sur les relations entre le diagnostic du Scot et l'action culturelle, nous allons donc essayer d'analyser les liens entre celle-ci et les projets de territoire.

## **2) COMMENT ABORDER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DANS LE PROJET DE TERRITOIRE DU SCOT ?**

Afin d'analyser sous quelles modalités développement culturel et projet de territoire peuvent être associés dans le Scot, nous allons considérer que trois éléments sont nécessaires à cette combinaison :

- la prise en compte de l'action culturelle,
- la notion de projet de territoire, et
- l'articulation de compétences.

### **a) L'action culturelle, une ressource pour le projet**

Pour rappel, nous avons défini en introduction l'action culturelle comme « l'ensemble des initiatives construites et volontaires du champ de la culture, tendant au développement culturel en terme de formation, d'éducation et de création » ou encore comme « un projet cohérent qui englobe les animations et la médiation, pour remplir ses engagements auprès d'un certain public et sur un territoire donné » (Thiriet, 2005 cité par Segretain, 2014).

#### **1. Définir la culture en rapport au territoire**

Selon Canova et Landel, considérer l'action culturelle sur un territoire revient à prendre en compte deux sphères, « deux formes de cultures en interaction dans le projet de territoire. La première correspond à une sphère que l'on considère englobante ; elle permet à l'acteur de mettre en cohérence son action avec le collectif ». Elle met en jeu des « codes, normes, valeurs, principes... » et traduit l'histoire longue, l'identité du territoire. Elle permet de rassembler les habitants et distingue ce territoire, d'autres territoires (Canova, Landel, 2009).

« La seconde peut alors être considérée comme englobée ; y sont mobilisés explicitement des objets, produits et ressources dits « culturels » ». « Elle est à la fois ce qui est objet de l'action, ce qui fonde l'objectif du projet, et l'ensemble des « objets » culturels mobilisés pour y parvenir » (Canova, Landel, 2009). Ces pratiques culturelles peuvent s'inscrire avec une plus ou moins forte intensité dans cette histoire longue, cette sphère englobante, ou au contraire s'en détacher, voire s'y opposer. Ainsi, la relation entre ces deux sphères paraît intéressante à étudier dans le sens où elle décrit l'évolution de la perception du territoire et de ce qui fait son identité. Considérer ces deux dimensions permet d'envisager la culture avec un angle large et a l'avantage de pouvoir s'adapter aux différents contextes territoriaux.

Lucas rajoute que « par définition, un projet territorial ne peut pas se limiter à l'artistique. Il est par définition en phase avec le quartier et ses habitants. En ce sens, le volet artistique doit se traduire en terme culturel » (Lucas, 2000). Il semble donc intéressant de s'interroger également sur le patrimoine qui, selon les perceptions, est associé ou non au terme de « culture ». Pour Canova et Landel, « la

place du patrimoine mérite d'être précisée, au travers de deux propositions : le patrimoine peut être caractérisé comme élément de cristallisation des pratiques culturelles qui ont traversé les territoires, et ont pu être mobilisées par les groupes sociaux qui le composaient. Dans un premier cas, il fait partie de la sphère englobante, et devient un élément de différenciation. Dans un second cas, le patrimoine est constitué d'un ensemble englobé de produits et d'activités auquel il s'agence comme composante et dont la relation varie en fonction du lieu et du temps. » (Canova, Landel, 2009).

A partir de ces considérations assez larges à partir des sphères englobante et englobée, il est possible de resserrer notre propos en s'appuyant sur la notion de ressource, pour essayer de souligner en quoi l'action culturelle peut être perçue comme une ressource pour le projet et le développement du territoire.

## **2. Activation de ressources pour le développement des territoires**

### Mobiliser des ressources pour le projet

Gumuchian et Pecqueur définissent la ressource territoriale comme la « caractérisation construite d'un territoire spécifique, et ce, dans une optique de développement. La ressource territoriale renvoie donc à une intentionnalité des acteurs concernés, en même temps qu'au substrat idéologique du territoire. Cet objet intentionnellement construit peut être une des composantes matérielles (données matérielles, faune, flore, patrimoine, etc.) et/ou idéelles (des valeurs comme l'authenticité, la profondeur historique, etc.) » (Gumuchian, Pecqueur, 2007 cités par Landel, Pecqueur, 2011). « Il est aujourd'hui admis qu'il n'existe guère sur les territoires de ressources « en soi » mais que l'intentionnalité, la mobilisation et la coopération des acteurs sont indispensables dans les processus d'activation des ressources. » (Landel, Pecqueur, 2011). Une ressource est donc un matériau, qui, par la volonté d'acteurs, et la création de conditions favorables, va pouvoir être source de spécificité pour le territoire, qu'il soit matériel ou immatériel.

Pecqueur explique que les ressources peuvent être « génériques » ou « spécifiques », générique caractérisant le fait qu'elles soient présentes sans réelle condition à plusieurs endroits. Une ressource spécifique est une ressource liée à son territoire ou à des conditions particulières. Ces ressources peuvent ensuite être « activées » c'est-à-dire appropriées par des acteurs qui en les transformant, en agaçant diverses ressources ou moyens, vont créer une spécificité. C'est le cas des Systèmes productifs localisés, ou dans une autre mesure, les activités liées à la céramique dans le Pays Roussillonnais. Selon les projets, les ressources vont être différemment valorisées. Cela donne lieu à des stratégies de développement différentes. Nous pouvons citer d'après Pecqueur quatre logiques de développement : l'agglomération, la résidence (qui illustre la notion d'économie résidentielle), la spécialisation et la spécification. Selon Pecqueur, la spécification est l'enjeu majeur de l'économie territoriale, car elle résulte principalement de processus endogènes. La logique de

développement basée sur la spécification est en effet plus durable que la spécialisation car elle est réellement une construction sociale, et non seulement une adaptation à une dynamique<sup>1</sup>.

Toutefois, la valorisation des ressources peut amener à créer des dynamiques territoriales contradictoires. Sur les Rives du Rhône, nous pouvons souligner la valorisation du fleuve Rhône, à la fois dans un objectif de production d'énergie (centrale nucléaire, etc.), de valorisation et préservation des paysages, de tourisme fluvial, etc.

#### L'action culturelle : une ressource ?

Au niveau des ressources culturelles, « deux ordres pourraient être identifiées : les unes explicitement mobilisées dans le cadre d'actions concrètes (les savoir-faire ou les œuvres d'art par exemple), les autres à cheval entre objet et raison du développement (l'identité particulièrement). » (Canova, Landel, 2009).

Le patrimoine a un rôle majeur en tant que ressource culturelle activée, pour les territoires. Pour Canova et Landel, « le patrimoine, ressource territorialement ancrée, dispose d'une capacité différenciatrice qui, une fois activée, singularise le territoire support et l'extrait des modes de développement où la concurrence joue pleinement. La compétitivité est recherchée au travers de la différenciation qui spécifie le territoire mobilisant le patrimoine, lui donnant ainsi une certaine unicité. » (Canova, Landel, 2009). Bellali rajoute l'importance de cette ressource pour le développement économique. « Par un processus de construction de spécificité entre le savoir-faire issu de la culture, l'objet et le système de production, ces ressources prennent alors sens dans le champ économique. Ces ressources sont non seulement des construits sociaux mais d'une certaine façon sont porteurs d'opportunités de générer des systèmes locaux de production. Par conséquent, le produit culturel spécifique aux territoires est issu d'un ensemble de savoir-faire, de cultures et d'histoires, développés en relation à un territoire qui va s'organiser pour le conserver au niveau local. » « Le patrimoine serait ainsi la matérialisation d'un flux culturel permanent approprié par les acteurs du territoire. Issu d'un ensemble de savoir-faire, de cultures et d'histoire que ces acteurs détiennent, le patrimoine devient ressource susceptible de générer des activités et contribuer au développement local » (Bellali, 2007)

Si l'action culturelle peut être une ressource pour le projet de territoire, le projet peut aussi participer à la fabrication de l'action culturelle. Cela peut se traduire sous différentes formes : la « requalification de la ressource, la « ré-activation de la ressource », la « multiplication de la ressource », ou la « territorialisation de la ressource » (Canova, Landel, 2009). « Ainsi, s'il est apparent que le développement culturel puisse être un avenir pour les territoires, il semble (...) que ce soit (aussi) le territoire qui soit l'avenir du développement culturel » (Canova, 2008).

En conclusion, la définition de la culture et la prise en compte de l'action culturelle pour le projet de territoire peuvent donc être très mobiles. En ce qui concerne le Scot, nous pouvons dire qu'une appréhension large serait intéressante. D'une part, parce que le diagnostic de territoire se doit d'englober les dynamiques du territoire, et qu'en termes de culture, cela ne se limite pas aux

---

<sup>1 1</sup> Réflexions issues des cours de B. Pecqueur du Master Ingénierie du développement territorial, IGA, Grenoble

pratiques artistiques ; d'autre part parce que les frontières sont souvent floues entre culture, tourisme, patrimoine, éducation populaire, etc.

## **b) Enjeux de l'intégration de l'action culturelle au projet de territoire**

### **1. L'articulation entre l'action culturelle et le développement des territoires**

Les Articulateurs, collectif regroupant différents partenaires dont l'objectif est de «concevoir, réaliser et diffuser des actions éco-culturelles mutualisées et innovantes créant du développement économique et du lien social valorisant les hommes et le patrimoine d'un territoire», définissent le projet de territoire de la manière suivante : « processus global de mobilisation combinant la définition d'objectifs précis et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre sur la base d'enjeux et de systèmes de valeurs partagées. Il comprend différentes étapes : diagnostic, prospective, contractualisation et évaluation. À la différence des projets de l'aménageur, de l'architecte, de l'ingénieur, la notion de projet territorial n'est pas physique. Elle procède avant tout de l'action prospective: regarder devant, imaginer l'avenir, affronter l'inconnu, choisir des scénarios et des contenus. Le projet de territoire (...) comporte quatre dimensions : une vision de futur partagée par acteurs et citoyens; une volonté collective d'y parvenir ; un système de valeurs partagées ; des axes stratégiques majeurs à moyen terme validés par les acteurs. »<sup>2</sup>

La notion de développement des territoires par la culture, est une notion relativement récente. Les ministères français de la Culture et de l'Agriculture ont d'ailleurs affirmé en 2014 les propos de Bernard Kayser selon lesquels « *il faut considérer le développement culturel non plus comme un luxe dont on pourrait se passer mais comme un moteur du développement économique et social* » (Segretain, 2014). Pour analyser cela, selon Canova, « réfléchir à la place de la culture sur un territoire, c'est donc se poser globalement la question de la présence de l'art et des artistes, des lieux de création, de la qualité et de l'exigence de la formation, de la diffusion des œuvres et des publics... » (Canova, 2008). Ainsi, en partant de ces éléments, trois types de territoires peuvent être distingués « selon leur rapport à la notion de cohérence culturelle » :

- « le territoire culturel pertinent
- le territoire dans lequel la culture est identifiée comme une des ressources du développement
- le territoire en (re)composition engagé dans une dynamique de projet culturel nouveau »

Les caractéristiques de la troisième entrée de la typologie seraient les suivantes : un « territoire en construction, au sein duquel la cohérence économique prime sur les autres approches ». Les acteurs impliqués sont en général de nouvelles structures « de type Pays, Syndicat mixte, etc. », et une organisation de partenariats se développe entre les acteurs professionnels, les associations et les agents de développement (Teillet, Landel, 2003). Ainsi, selon les visions de la culture perçues par les décideurs, le rapport aux dynamiques de projet sera relativement différent. A partir de ces trois

---

<sup>2</sup> <http://www.articulateurs.org/voir-glossaire-18-projet-territoire.html>

entrées, les ressources engagées et valorisées ainsi que l'intensité avec laquelle elles sont valorisées pourront fortement varier.

Teillet et Fuchs soulignent que si la volonté peut être forte pour un territoire d'axer son développement sur le développement culturel, « une (...) tentation consiste souvent à chercher dans l'histoire ou le patrimoine local des éléments qui permettraient de dessiner une identité culturelle propre et de nature à renforcer l'attractivité du territoire (...). Une telle stratégie ne permet généralement pas de traiter l'ensemble des enjeux et des besoins culturels ». Les auteurs conseillent donc de prendre appui sur le projet et la stratégie de territoire pour pallier les freins liés à cette tentation (Teillet, Fuchs, 2014). Il s'agirait donc selon la « cohérence culturelle » du territoire d'intégrer les actions culturelles au projet de territoire. La valorisation de l'action culturelle serait donc « intégrée », dans tout le sens du terme, à son territoire.

Canova rappelle pourtant que, « ...intégrer la culture aux stratégies de développement territorial, c'est bien, conforter les initiatives culturelles territorialisées, c'est mieux. » (Canova, 2008) et Sibertin-Blanc que « (...) les politiques culturelles en se territorialisant, tiennent une place d'autant plus grande dans les stratégies territoriales qu'elles s'appuient sur les ressources humaines locales, les identités et les savoir-faire, les rencontres singulières entre la création artistique et les citoyens » (Sibertin-Blanc, 2008). Ainsi, il ne s'agit pas seulement de prendre en compte la thématique « culture » pour mettre en place une stratégie culturelle, au service du territoire. L'action culturelle doit être perçue comme un élément qui compose la vie quotidienne des habitants et des autres acteurs, un élément qui met en avant une image du territoire, un réseau d'acteurs, de projets etc. Une diversité de réalisations et de projets ont déjà le mérite d'exister et peuvent plus ou moins fonctionner. Selon les auteurs, la stratégie serait de les intégrer et de s'appuyer sur ces dynamiques et des particularités locales pour construire et faire vivre la stratégie.

Toutefois, il faut avoir à l'esprit que « la culture et la mise en patrimoine ne sont pas forcément facteurs de développement local. Celui-ci ne se décrète pas. Il n'est pas un but, mais un processus collectif qui doit être partagé. » (Jousseume et al., 2007)

Pour le Scot, cela signifierait de prendre en compte les actions structurantes qui se déroulent déjà à des échelles interterritoriales, et de s'appuyer sur les actions et projets locaux pour pouvoir les mettre en lien et penser les complémentarités à l'échelle du Scot. Toutefois, d'après Teillet et Landel, « la cohérence d'un territoire du point de vue géographique, économique ou social n'est pas nécessairement assurée au niveau culturel. Notamment les distances d'un bout à l'autre de cet espace peuvent être telles que la population se rassemblera plutôt au niveau de territoires intermédiaires (...). C'est notamment le cas des enseignements artistiques ou de la lecture publique (...) ». Il faut donc bien rappeler l'importance de considérer les « lieux de proximité. Malgré tout, il existe bien une acceptation différenciée de la distance à certains équipements selon leur nature : « le public accepterait plus facilement des déplacements importants pour des concerts que pour du théâtre » (Teillet, Landel, 2003). De plus, Mollard précise que « parler d'aménagement culturel du territoire aujourd'hui suppose donc d'abord de bien comprendre la configuration de la carte des équipements culturels, puis d'évaluer les inégalités culturelles et les retombées économiques de la culture afin de formuler un certain nombre de propositions. » (Mollard, 2012).



## **2. Les externalités liées à l'intégration de la dimension culturelle au projet de territoire**

Selon Sibertin-Blanc, « c'est un fait : l'action culturelle ne constitue pas seulement une nécessité intrinsèque au développement et à la sensibilité des individus et à la créativité de la société. En particulier dans les petites villes, la culture est mobilisée pour accompagner un certain nombre de mutations territoriales » (Sibertin-Blanc, 2008).

Si l'on reprend les différentes acceptions de la culture à appréhender dans les Scot selon Werquin :

- Au sens anthropologique et de la culture locale, la culture est « un atout valorisable pour favoriser l'attractivité du territoire (identité, gastronomie, patrimoine, histoire, fêtes, etc.) » et est réaffirmée comme « quatrième pilier du développement durable » à travers les « modes de vie, de consommation, de travail, etc. ».
- Au sens du capital humain ou culturel, la culture est considérée comme « un capital à enrichir pour la cohésion sociale, l'entrepreneuriat, etc. (éducation, ouverture d'esprit, histoire, sensibilisation, etc.) »
- Et dans le sens des politiques culturelles, la culture dans le Scot peut permettre de « construire un projet cohérent, durable et concerté à une échelle intercommunale (au-delà de l'événementiel, protéger et diffuser le patrimoine, favoriser la création, former les individus, etc.), favoriser les externalités positives (image et notoriété, impacts économiques, investissements hôteliers, etc.), et gérer les externalités négatives (encombrement, stationnement, (...), etc.) ». (Werquin, 2011)

Concrètement, pour intégrer ces dimensions, le Scot doit prendre en compte les « équipements dédiés à la mémoire, l'histoire locale, les savoir-faire, la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et naturel, favoriser la production et vente de produits locaux » (dimension anthropologique), les « équipements dédiés à l'éducation et la sensibilisation, à l'histoire locale et créer un « climat » favorable à la créativité » (dimension du capital humain) et « définir un projet culturel, localiser des projets, optimiser les externalités positives et réduire les externalités négatives » (dimension des politiques culturelles) (Werquin, 2011).

De plus, d'après Mollard, une étude a souligné plusieurs objectifs « poursuivis par les responsables locaux concernés par la culture » :

- « Création de pôles intellectuels ;
- Amélioration de la qualité de la vie ;
- Accumulation de capital culturel ;
- Développement de l'image ;
- Création d'emplois ;
- Développement du tourisme culturel. » (Mollard, 2012)

Ces différents points mettent donc en lumière un important rôle des politiques culturelles dans la transversalité au sein du projet de territoire. Selon Baron et al., la stratégie de transversalité peut être affichée clairement dans une stratégie globale ou se faire ponctuellement dans le cadre de projets. Toutefois, il y a un enjeu de « formalisation » pour que cette transversalité puisse être « structurante ». Les objectifs de la transversalité seraient de « participer aux politiques sociales,

dynamiser le tissu économique local, favoriser le rayonnement du territoire, moderniser les modes de management d'une collectivité, sécuriser les budgets de la culture, etc., sans évincer l'objectif premier des politiques culturelles – à savoir favoriser la création artistique et les pratiques culturelles ». Néanmoins, la transversalité reste un outil et donc « ne peut être mobilisée sans un projet politique fort ». Les auteurs rappellent qu'il est nécessaire de fixer des règles entre les différentes parties prenantes et entre les différents services sous peine que l'action culturelle soit « instrumentalisée » et perde ses « spécificités ». Enfin, ils notent que la transversalité n'est pas forcément pertinente à tous les échelons (Baron (L.) et al., 2014).

## **2.1. L'action culturelle pour consolider la cohésion et le lien social**

D'après Baron et al, « l'objectif de cohésion sociale peut apparaître plus ancien et plus légitime, comme une raison d'être du service public local » (Baron (L.) et al., 2014). Sibertin-Blanc rajoute que « la culture tisse du lien social et contribue ainsi au développement social local » (Sibertin-Blanc, 2008). En effet, favoriser les actions culturelles est considéré par un certain nombre d'acteurs comme un service à rendre à la population dans un but de divertissement, d'ouverture d'esprit, etc. L'organisation de manifestations culturelles permet aussi de créer la rencontre, que ce soit entre les habitants, entre les artistes et les habitants, anciens et nouveaux habitants, etc.

Aussi, « malgré la diversité des territoires et des approches, les résultats convergent pour soutenir l'idée que le patrimoine et la culture apparaissent aujourd'hui, être des leviers identitaires qui permettent aux sociétés rurales et périurbaines, de reconstruire leur lien social et de s'approprier leur propre développement » (Jousseau et al., 2007).

En ce qui concerne le patrimoine industriel, « si ce type de patrimoine est encore peu retenu et reconnu comme facteur de cohésion, il est de plus en plus invoqué (Baudelle, 1997). Cependant sa valorisation peut être source de conflits entre acteurs politiques, économiques, syndicaux, sociaux, culturels, associatifs, qui n'ont pas les mêmes logiques et stratégies de développement ». (Bonerandi, 2005). Le patrimoine est un des éléments culturels qui renforce notamment la cohésion car il permet de véhiculer et promouvoir une identité commune.

## **2.2 Mettre en avant l'identité du territoire**

Au niveau individuel, « l'identité peut être comprise comme une dynamique évolutive, par laquelle l'acteur social, individuel ou collectif, donne sens à son être ; il le fait en reliant, à travers le passé, le présent et l'avenir, les éléments qui le concernent et qui peuvent être de l'ordre des prescriptions sociales et des projets aussi bien que des réalités concrètes. » (Vinsonneau, 2002).

De plus, l'identité a aussi à voir avec le territoire et le collectif. Bonerandi relève en effet que « si l'on considère la notion même de « territoire », dont la définition comprend notamment un sentiment d'appartenance d'individus à un espace plus ou moins défini, il s'agit de souligner que l'appartenance au territoire se construit entre autres à partir de l'identité culturelle ». Ainsi par exemple, « le recours au patrimoine permet aux acteurs de revendiquer, voire de légitimer, assez facilement (...) un

territoire, notamment dans son identité, dans son caractère de projet et dans ses délimitations, au sens de périmètre ». (Bonerandi, 2005). Jousseaume rajoute que l'ensemble des acteurs est concerné par cette appropriation d'une identité commune, « tout autant les acteurs politiques, que les acteurs associatifs. » (Jousseaume et al., 2007). Aussi, Bellali note que « le territoire appartient à une communauté constituée qui y fait référence quand elle souhaite s'identifier. (...) Ainsi, la culture est mobilisée pour expliquer le support identitaire du territoire » (Bellali, 2007). Il explique cela par le fait que « la culture contribue à (...) limiter (le territoire), le tracé des limites séparant deux territoires se pose là où les cultures changent (changement de modes de vie, de savoir-faire, d'histoire, de patrimoines). La culture est génératrice de réseaux structurant le territoire et C. Raffestin propose de lire la territorialité d'une communauté constituée comme le système des relations qu'il entretient avec les autres communautés. La culture n'intervient pas dans tous les éléments de construction d'un territoire. Au travers des processus de délimitation et de nomination, elle intervient essentiellement dans le processus d'appropriation du territoire. Le mode de gestion du territoire, lui relève de constructions institutionnelles, au sein desquels les cultures locales ne sont pas totalement absentes. De cette relation entre la culture et l'organisation territoriale naît une spécification de l'action inhérente à chaque territoire. » (Bellali, 2007).

Le renforcement de l'identité d'un territoire, s'il, comme nous venons de le voir, agit en « interne », permet aussi de rendre visible et donner une image du territoire à l' « extérieur ».

### **2.3. Renforcer l'attractivité, la visibilité, et l'amélioration du cadre de vie**

En effet, un territoire qui valorise son patrimoine, sur lequel les manifestations et les acteurs culturels sont nombreux et dynamiques, et où l'action culturelle renforce la cohésion sociale et/ou valorise une identité commune au territoire, permet de rendre ce territoire plus visible, voire plus attractif.

Dans un premier temps, cette attractivité est bénéfique pour les habitants du territoire eux-mêmes. L'action culturelle participe de l'amélioration du cadre de vie. Cela peut permettre de maintenir une population existante, et peut-être de limiter l' « effet dortoir » de certaines communes. « La pratique culturelle génère du lien social : cela fait partie des éléments de notre attractivité (une adjointe à la culture citée par Sibertin-Blanc, 2008). Cela permet aussi de lutter contre « l'effet dortoir », « de fixer une population se déplaçant déjà beaucoup dans la journée et qui donc apprécie la proximité d'une offre culturelle de qualité dans la commune de résidence » (Sibertin-Blanc, 2008). En outre, cela peut aussi permettre de renforcer l'attractivité du territoire envers de nouvelles populations, notamment pour les communes plus rurales qui perdent des habitants.

Par ailleurs, selon Baron et al., il est possible de distinguer plusieurs champs, parmi les « politiques d'attractivité » :

- « la valorisation de l'identité ou de « l'image culturelle », avec à terme un enjeu « d'attractivité touristique ». « L'enjeu est alors d'infléchir, de créer ou de renouveler l'image que peut avoir une ville afin entre autres, d'y attirer un tourisme nouveau et régulier » ;
- « la structuration de filières économiques ». Il est possible de citer l'exemple du design à Saint-Etienne ;

- « le développement urbain ». Nous pouvons citer l'exemple du 1% artistique ou de la construction d'ouvrage d'art. De plus, à Lille, « le but de l'événement est donc (notamment) de fédérer et ainsi de justifier des changements urbains dans des quartiers dont la légitimité augmente » « Les activités culturelles à Lille peuvent donc être un support du renouvellement urbain (Gravari-Barbas, Jacquot), tout en servant, à une échelle plus large, d'outil de légitimation au projet urbain tout entier. La politique culturelle sert d'abord à valoriser la ville. En mobilisant la population par des campagnes de publicité, en montrant une autre image de sa ville, plus moderne, plus dynamique, la culture sert à promouvoir les quartiers et leurs habitants, qui peuvent ainsi retrouver une certaine fierté. » (ENS, 2011) ;
- « le développement d'une politique de rayonnement international », avec l'exemple de Lyon avec la biennale de la danse ou la fête de lumières (Baron et al. 2014).

#### 2.4. Appuyer le développement économique

D'après Masson, « le patrimoine culturel est, par ailleurs, devenu, au-delà de la simple protection des héritages du passé, une valeur économique à part entière, allant jusqu'à représenter la clé de voûte de la dynamique locale, notamment des zones rurales dont il constitue parfois le principal potentiel de développement. C'est pourquoi, la prise en compte du patrimoine non seulement naturel mais aussi culturel est aujourd'hui inscrite de diverses manières dans le droit français (codes de l'environnement, de l'urbanisme et du patrimoine). » (Masson, 2014)

Comme nous venons de le mentionner, l'action culturelle peut participer au développement économique du territoire. D'abord, par l'amélioration de la qualité du cadre de vie, la valorisation de l'attractivité et de la visibilité du territoire, cela peut permettre d'attirer des investisseurs et des entreprises. A Lille, « la culture semble ainsi être un argument majeur avancé par les entreprises qui souhaitent installer là des bureaux et des cadres ». « Dans un contexte de compétition entre les villes qu'accélèrent les évolutions récentes du capitalisme (Gravari-Barbas & Jacquot 2007), les événements culturels servent à promouvoir les intérêts de la ville à l'extérieur de celle-ci. L'article sur lequel nous nous appuyons, parle d'une politique d'image, qui sert à attirer les investisseurs en leur montrant des quartiers valorisés et en cours d'aménagement dans le cadre du projet » (ENS, 2011)

De plus, « la culture elle-même est une activité qui permet de diversifier l'emploi à Lille et de valoriser les activités de services qui vont accompagner une progressive mise en tourisme de la Métropole. » (ENS, 2011). En effet, certains territoires misent sur les emplois dans les domaines de la culture et du tourisme. Cela peut se traduire comme nous l'avons vu par la structuration d'une filière économique, parfois dénommée « économie culturelle et créative », ou par une stratégie de mobilisation de ce secteur pour renforcer l'économie résidentielle, notamment dans des territoires moins productifs.

Par ailleurs, le secteur culturel peut être source de retombées économiques importantes. Un rapport a été réalisé en 2013 par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires culturelles. Il souligne notamment que « les activités culturelles ainsi définies<sup>3</sup> représentent en 2011

---

<sup>3</sup> « Le rapport de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) délimite dans un premier temps le périmètre économique de la « culture ». À côté des activités de

une valeur ajoutée de 57,8 Md€, soit 3,2 % de la somme des valeurs ajoutées de l'économie française, ce chiffre représentant l'évaluation la plus proche de ce que l'on pourrait appeler le « PIB culturel ». C'est, en valeur ajoutée, l'équivalent du secteur de l'agriculture et des industries alimentaires (60,4 Md€), deux fois les télécommunications (25,5 Md€), quatre fois l'industrie chimique (14,8 Md€) ou l'assurance (15,5 Md€), sept fois l'industrie automobile (8,6 Md€). » (Kancel et al., 2013). La communauté d'agglomération du Pays viennois a également réalisé une étude sur les retombées économiques de son Festival à portée internationale, Jazz à Vienne, en 2014.

« L'impact de Jazz à Vienne a été mesuré à partir d'enquêtes qualitatives et quantitatives. Une analyse financière des postes de dépenses de Jazz à Vienne et de ses partenaires a complété cette approche. » L'analyse de l'impact « s'est déroulée en trois modules d'analyse :

- les retombées liées aux spectateurs (dépenses de restauration, d'hébergement, et d'achats dans des commerces de détail notamment, effectuées lors de leur venue au festival),
- les retombées directes et indirectes induites par l'activité de l'institution et de ses partenaires, étudiées à travers soixante-cinq entretiens menés en tête-à-tête,
- les retombées touristiques et médiatiques au niveau régional, national et international. » (Vienn'Agglo, 2014)

Les deux figures suivantes illustrent le poids des retombées économiques, et l'impact pour le territoire.

#### ● UN IMPACT ÉCONOMIQUE GLOBAL MAJEUR

**17 M€** d'impact économique total généré par l'activité de l'EPIC et les dépenses des spectateurs

**15 €** d'impact économique générés pour 1€ de subvention versé

#### ● UN IMPACT ÉCONOMIQUE GLOBAL RELATIVEMENT CONCENTRÉ

**81 %** de l'impact économique global est lié au Festival

**67 %** de l'impact économique global provient de l'effet spectateurs

**66 %** de l'impact économique global bénéficie au territoire local

Figure 5 Chiffres clés de l'impact économique de Jazz à Vienne (Vienn'Agglo, 2014)

---

production et de diffusion « spécifiquement » culturelles, le rapport identifie les activités ayant avec celles-ci un lien d'interdépendance suffisamment étroit pour être définies comme « indirectement » culturelles et être intégrées dans le périmètre pour leur part effectivement culturelle (part des entreprises du BTP spécialisées dans la restauration du patrimoine bâti, rayons culturels des grandes surfaces, etc.). » (Kancel et al., 2013)



Figure 6 Montants des retombées économiques de Jazz à Vienne par secteur d'activité (Vienn'Agglo, 2014)

### 3. A la recherche du bien commun à l'échelle du Scot

Nous avons vu que l'action culturelle, si elle est appropriée par les acteurs, peut être une ressource pour le développement local, notamment en induisant plusieurs externalités. Aussi, comment peut-on s'emparer de cette question à l'échelle du projet de territoire du Scot ? Il s'agirait à la fois de repérer ce qui fait « bien commun », et ce qui a vocation à l'être, à partir du moment où le projet est construit. Ces biens communs doivent être repérés aux différentes échelles, c'est-à-dire, repérer quels sont les marqueurs identitaires du territoire sur le territoire du Scot, et à partir de quels éléments les différents acteurs se retrouvent. De plus, qu'est-ce qui anime la vie du territoire et renforce cette cohésion sociale, cette identité du territoire, cette attractivité ? Et quels marqueurs et éléments veut-on renforcer pour la suite et pour quels objectifs ? Pour Teillet et Landel, l'élaboration du projet de territoire est réellement un « outil de mobilisation pour les acteurs du territoire et ses partenaires » (Landel, Teillet, 2003), et il permettrait donc de définir ce que sont les biens communs aux différentes échelles du territoire.

Pour Pierre Calame, le « commun d'un territoire » est lié au fait que le territoire est « avant tout une communauté humaine qui se définit par de systèmes de relations, par des « nœuds » qui vont du local au mondial. Or, ce sont aussi des systèmes qui définissent des communautés. Un des enjeux majeurs de la transition vers des sociétés durables est d'instaurer le territoire en acteur collectif car ce niveau territorial est le mieux à même d'appréhender simultanément les trois dimensions sociale, économique et écologique de la société. Or, la construction d'un acteur collectif est le fruit d'un processus de développement des relations et des coopérations. Un territoire se caractérise par les capitaux dont il dispose : capital naturel (...), capital matériel, (...), capital humain (...). Mais l'essentiel

est le capital immatériel : caractéristique du territoire, il est partie inhérente de sa culture. (...)) Le souci d'aller vers des sociétés durables donne naissance à une densification locale du système de relations. On est alors dans une démarche de renforcement du capital immatériel du territoire (...) Ce capital immatériel des territoires est un facteur déterminant de la résilience des territoires. » (Calame, 2015). Le ou les bien(s) commun(s) peuvent donc se traduire par un renforcement de liens internes et une différenciation vis-à-vis de l'externe au territoire. Les Rencontres nationales des Agences d'urbanisme de mars 2015 ont aussi permis de souligner que, si le bien commun peut être matériel ou immatériel, il peut également relever d'un processus. Toutefois, tout ne peut « faire commun », et le bien commun relève aussi d'un choix (Fouilland, 2015).

Il s'agit donc aussi, à partir des éléments de diagnostic repérés, des richesses et des difficultés des territoires, de penser les complémentarités, entre les territoires du Scot, mais aussi entre les territoires locaux et celui du Scot. Il s'agit aussi de penser les opportunités liées aux liens entre le Scot et d'autres territoires. D'après un entretien réalisé dans le cadre du stage, l'intérêt pour les territoires d'intégrer la culture dans le diagnostic et le projet de Scot serait de voir quelles peuvent être, les complémentarités, au niveau des stratégies des EPCI notamment, et comment ceux-ci peuvent être force de propositions et peuvent orienter leur stratégie par rapport aux volontés intercommunales.

Aussi, il s'agit également de définir dans le projet ce qui structure le territoire et quelle structuration veut-on lui donner. En ce qui concerne la culture, cela fait notamment référence aux équipements et aux secteurs culturels. En effet, selon les secteurs les échelles pourront être différentes. La lecture publique reste une thématique de proximité, avec des bibliothèques locales et des réseaux intercommunaux. La musique concerne plus, quant à elle, l'ensemble des échelles. Des événements structurants comme Jazz à Vienne peuvent se combiner avec une offre territoriale et locale. Il s'agit donc de définir dans le projet quelle structuration et quel maillage sont souhaités, pour répondre au bien-être des habitants et, comme nous l'avons vu, à d'autres problématiques comme celle de l'attractivité ou du développement économique.

Pour Tobelem, « l'enjeu du développement des territoires par la culture deviendrait finalement : d'une part, celui d'une meilleure intégration de la problématique culturelle dans les politiques publiques (éducative, touristique, sociale, de formation, d'aménagement du territoire et de développement local, notamment) ; et, d'autre part, celui d'une prise en compte plus affirmée des problématiques de développement local par les responsables d'équipements et/ou d'événements culturels. » (Tobelem, 2008). Cette affirmation est bien évidemment à questionner pour penser le risque d'instrumentalisation de la culture.

Si nous avons vu les enjeux de l'articulation de l'action culturelle et du projet de territoire, il faut néanmoins également s'interroger sur les compétences, nécessaires à la mise en œuvre du projet.

### c) Compétences et action culturelle : un besoin de coordination ?

En ce qui concerne les compétences et le rôle de chaque acteur en termes de culture, il convient de rappeler que si la culture n'« est que bien rarement considérée comme une priorité dans les politiques locales » mais « elle est pourtant majoritairement financée par les collectivités locales » (Sibertin-Blanc, 2008). « En 2010, les dépenses culturelles des collectivités territoriales (régions, départements, communes de plus de 10 000 habitants et leurs groupements, DOM compris) se sont élevées à 7,6 milliards d'euros soit 118 euros par habitant. Les communes et leurs groupements assument près des trois quarts (73%) de ces dépenses (respectivement 4,6 milliards et 1 milliard d'euros), les départements 18% (soit 1,4 milliard) et les régions 9% (0,7 milliard). (...) Par rapport à 2006, année de la précédente édition de l'enquête, les dépenses culturelles territoriales ont progressé de près de 10 % soit + 2,3% par an en France métropolitaine. (...) Le soutien à l'expression artistique et aux activités culturelles regroupe près de 60% des dépenses des communes et de leurs groupements (4,3 milliards d'euros), en grande partie des dépenses de fonctionnement (85%). Départements et régions se sont investis de manière croissante dans le patrimoine, qui représente 59% des dépenses culturelles départementales et 23 % des dépenses culturelles régionales en 2010 » (Devainquière et al., 2014).

L'annexe 1 présente la répartition des compétences entre communes, départements, régions et Etat en 2014 pour la culture, le tourisme et le patrimoine.<sup>4</sup> Ainsi, l'ensemble des collectivités territoriales et l'Etat ont des compétences pour l'enseignement artistique, les bibliothèques, les musées, les archives et l'archéologie préventive, à des niveaux différents. De plus, les trois niveaux de collectivités territoriales sont concernés par le 1% culturel. Par ailleurs, Duru note en 2008 que « l'organisation territoriale des politiques culturelles ne déroge guère à ce que l'on peut observer pour bon nombre de politiques publiques. On peut en effet constater chaque jour combien les pratiques – concurrence entre institutions territoriales ou financements croisés – brouillent l'ordonnement juridique mis en place par les lois de décentralisation et incitent les intercommunalités à se saisir de cette compétence. » (Duru, 2008). Une étude menée par l'Observatoire des politiques culturelles en 2008 en partenariat avec l'Assemblée des communautés de France soulignait déjà que « les trois-quarts des communautés (intervenient) dans les affaires culturelles » qu'elles aient ou non la compétence (Duru, 2008). Il faut noter que la lecture publique, l'enseignement artistique et le spectacle vivant sont les trois secteurs les plus appropriés par les intercommunalités. Cela ne concerne pas seulement les intercommunalités urbaines, mais aussi des intercommunalités périurbaines et rurales. Le Ministère de la culture et de la communication décrit toutefois en 2008 trois « types caractéristiques pour l'intercommunalité en matière culturelle :

- un premier type où le groupement de communes est une autorité culturelle fantôme ; au mieux il constitue un guichet pour les co-financements ;
- un deuxième type où l'intercommunalité constitue un pôle subsidiaire et spécialisé par rapport aux actions culturelles des communes ; un tel pôle se voit souvent confier la responsabilité de certains équipements culturels ;

---

<sup>4</sup> Source : Portail de l'Etat au service des collectivités. [http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/tableau\\_repartition\\_competences\\_valideCILapublier%281%29.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/tableau_repartition_competences_valideCILapublier%281%29.pdf)



- enfin, dernier cas, lorsque l'établissement intercommunal devient le nouveau centre de la politique culturelle du territoire. » (Ministère de la culture et de la communication, 2008).

Toujours selon le Ministère, « l'intervention culturelle communautaire peut ainsi être conçue non pas en fonction de valeurs ou d'enjeux sectoriels ou professionnels, mais au regard d'une stratégie territoriale globale, liée aux schémas et autres projets de développement intercommunaux. » (Ministère de la culture et de la communication, 2008 ; Deschamps et al., 2009). Le défi de l'intercommunalité s'incarnerait notamment dans l'articulation du « rayonnement » et de la « proximité », ce que l'on pourrait étendre autour du champ culturel à « ville créative » et « ville participative » (Guy Saez cité par Teillet, Fuchs, 2014). Toutefois, l'Observatoire des politiques culturelles met en avant certaines conditions pour la coopération culturelle intercommunale. Quatre facteurs influenceraient cette coopération : « l'existence d'un leader reconnu et de volontés politiques partagées, l'identification de l'intérêt bien compris des communes, la définition d'un projet de territoire et des appuis extérieurs » (Rizzardo, 2000).

Laurent Roturier, actuel directeur régional des affaires culturelles de Midi-Pyrénées distinguait en 2009 quatre enjeux pour une politique culturelle du quotidien qu'une « intercommunalité culturelle réussie se doit de « combiner » » :

- « un enjeu territorial, avec la reconnaissance de l'existence de territoires urbains plus larges que le territoire communal »,
- « un enjeu artistique, qui reconnaît que les projets culturels ne se limitent pas à un territoire dont les frontières seraient étanches »,
- « un enjeu territorial, avec un meilleur équilibre entre les centres d'agglomération et les communes périphériques »
- « un enjeu financier, qui aboutit à une meilleure répartition des moyens sur le long terme ». (Laurent Roturier cité par Deschamps et al., 2009)

Par ailleurs, les structures de projet comme les Pays, ou les structures portant des contrats de développement comme les CDDRA en Rhône-Alpes, se sont aussi emparées de la question culturelle, qui fondent parfois, leur périmètre ou leur projet.

D'autre part, les acteurs associatifs sont très actifs et les acteurs marchands sont de plus en plus présents. « Cinéma, librairie, galerie d'art sont autant d'exemples de lieux avec qui les services ou équipements culturels de la ville peuvent établir des partenariats, afin de multiplier l'offre, mais aussi élargir le profil des habitants touchés par cette offre. » (Sibertin-Blanc, 2008)

Dans le contexte actuel, les différents éléments de réforme territoriale poussent les collectivités à négocier leurs compétences. Toutefois, la culture n'est pas concernée par la clause générale de compétences. Les acteurs sont donc amenés à entamer une réflexion commune afin de redéfinir leur rôle et d'améliorer la qualité de l'action publique. La réforme territoriale vise à supprimer la clause de compétences générales qui permettait jusqu'à présent aux acteurs publics d'intervenir dans tous les domaines sur la base de leurs propres moyens financiers. La réforme prévoyait la suppression de la clause pour les départements et les régions. Les négociations ont pour l'instant conduit à son maintien pour trois secteurs : la culture, le tourisme et le sport. La loi Notre déterminera ces éléments. Cela n'affranchit pas, au contraire, la nécessité d'une réflexion sur la complémentarité des interventions. Dans un souci d'efficience lié au contexte budgétaire contraint, l'articulation des acteurs apparaît comme un enjeu important, et qui peut notamment être mené à l'échelle du Scot.

Mollard rajoute qu'il « faut mettre en valeur une politique de réseaux et de complémentarités locales. L'aménagement culturel du territoire devient une priorité au moment où la crise économique avive la concurrence pour les emplois entre les collectivités locales. Or l'investissement culturel trouve difficilement sa rentabilité dans les cadres géographiques et administratifs actuels. Il faut étendre ses espaces d'utilisation et de concertation. » (Mollard, 2012)

Concrètement, d'après Martin, « on peut souligner au moins quatre objectifs qui justifient pleinement le développement de la compétence culturelle ou d'une pratique de coopération culturelle, en milieu rural comme en milieu urbain :

- assurer une meilleure cohérence entre l'organisation de l'offre culturelle, les modalités de son financement et les pratiques des habitants ;
- mutualiser les charges et les ressources pour garantir aux fonctions culturelles d'intérêt communautaire un niveau qualitatif et une attractivité nouvelle, et pour concevoir et gérer des projets nouveaux ;
- favoriser l'émergence de stratégies culturelles territoriales et de dispositifs d'accompagnement des projets culturels initiés notamment par les jeunes ;
- rendre possible une meilleure répartition territoriale des fonctions culturelles de centralité, et le développement des missions des institutions et services publics culturels au bénéfice de l'ensemble des populations de l'espace communautaire, en particulier pour l'éducation artistique et les parcours culturels. » (Martin, 2000)

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs scénarios sont envisageables. En 2003, Teillet et Landel, dans une étude sur la place de la culture dans la recomposition des territoires avec l'exemple des Pays, distinguent cinq hypothèses de dynamiques culturelles<sup>5</sup>. Elles soulignent la place des EPCI dans l'action culturelle et les liens entre les politiques locales et territoriales.

Dans son projet politique, le Scot devra donc composer avec ces diverses compétences et également avec les objectifs pour l'action publique culturelle mis en avant par chaque acteur (attractivité, identité, qualité de l'offre, lien social, etc.). Il s'agira de choisir si le projet du Scot propose une orientation culturelle globale ou s'il sert à agencer et optimiser les complémentarités entre les visions existantes. Il s'agira aussi de déterminer quelles échelles sont adaptées pour quels objectifs. Le projet devra à la fois prendre en compte les équipements, la création, l'éducation artistique et culturelle, les pratiques amateurs, l'événementiel, et aussi les liens avec d'autres secteurs comme le tourisme, les transports, l'environnement, etc. La prise en compte du développement culturel dans le projet du Scot serait ainsi comprise entre deux notions. D'un côté, il s'agirait de prendre en compte « l'aménagement culturel du territoire (qui) comprendrait plutôt des actions structurantes portant sur la répartition, la localisation et l'équilibre des services culturels, avec des préoccupations en termes de territorialisation axées sur la décentralisation et le transfert de compétences. ». En parallèle, il s'agit d'offrir les conditions favorables pour le « développement culturel territorialisé » qui concernerait une « organisation plus diffuse de l'action d'où émerge plus naturellement la question de la subsidiarité » (Canova, 2008).

---

<sup>5</sup> Se référer à l'annexe 2 pour les schémas de représentation de ces hypothèses

En conclusion, l'intégration de la culture dans le diagnostic et l'élaboration du PADD du Scot n'est pas forcément simple dans le sens où elle doit jouer avec sa pluralité. Plus simplement, la culture peut à la fois être intégrée aux politiques publiques pour ses valeurs intrinsèques à savoir la qualité de l'offre culturelle proposée, l'ouverture d'esprit, etc. mais aussi comme un média pour amener des externalités positives pour le territoire. Celles-ci sont de plusieurs ordres et peuvent être complémentaires, mais aussi orienter la politique culturelle dans des sens très différents. Le Scot doit tenir compte de l'ensemble de ces dynamiques et tenter de penser et d'agencer les complémentarités entre les différentes visions. Ainsi, le Scot est un outil intéressant pour accompagner le développement culturel d'un territoire. Toutefois, son approche demande à être complétée par des approches analysant par exemple plus finement les pratiques et les liens entre milieu associatif, pratiques amateurs et pratiques professionnelles.

## **PARTIE 3 : ANALYSE DE LA MISSION DE STAGE AU SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE**

---

Après avoir apporté des éléments de cadrage sur le Scot des rives du Rhône et des éléments de réflexion sur la prise en compte de la dimension culturelle par les Scot, je vais maintenant m'attacher à décrire et analyser le déroulement de la réalisation de la mission, les perspectives envisagées et les premiers résultats que j'ai pu obtenir.

### **1) ANALYSE DE LA REALISATION DE LA MISSION : DU BENCHMARK A L'ELABORATION DU PADD**

Pour rappel, l'objectif de la mission de stage qui m'a été confiée d'avril à septembre est d'analyser les modalités d'intégration de la dimension culturelle dans le Scot. Les résultats attendus sont la rédaction d'un diagnostic culturel dans lequel pourront être tirés les éléments figurant dans le rapport de présentation et la rédaction d'éléments à intégrer dans le PADD. Pour cela, des objectifs secondaires peuvent être distingués : la collecte de données permettant de faire un état des lieux du territoire en termes de culture, la rencontre d'acteurs clés ayant une connaissance approfondie du territoire, l'analyse des éléments structurants, des besoins et des opportunités du territoire, la proposition de pistes de travail sur les enjeux culturels du territoire.

Comme nous avons pu le rappeler, une prise en compte de la dimension culturelle, qui plus est de manière approfondie, est un exercice novateur pour les Scot. Cela souligne la volonté de l'équipe et des élus d'être initiateurs de nouvelles dynamiques, et de faire que le Scot soit un « agitateur » pour les territoires et non perçu comme un document de planification contraignant comme cela est souvent le cas pour les Scot.

Le territoire du Syndicat mixte des Rives du Rhône révèle une diversité d'acteurs, d'histoires, de paysages, de réseaux etc. et je trouve particulièrement intéressant de travailler sur cet espace. En effet, l'histoire longue marque encore aujourd'hui de manière importante le territoire (économie liée au fleuve, paysages, industries, mobilités, etc.). Vienne, pôle urbain en proximité directe avec la métropole lyonnaise, côtoie des communes rurales, des communes péri-urbaines, ou d'autres de moyennes montagnes. Annonay et l'agglomération Roussillon-Saint Rambert constituent les deux autres pôles majeurs. Travailler sur ce territoire m'intéresse aussi car l'action culturelle est très présente et variée. Elle doit jouer avec les diversités présentées précédemment ; et si de nombreux territoires français sont aussi très dynamiques au niveau culturel, cette thématique reste très liée à l'histoire du territoire et à des volontés actuelles.

Ainsi, désormais, le code de l'urbanisme indique que « le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. » (Code de l'urbanisme Article L. 122-1-3). Pour analyser la portée de la mission de stage, il convient de

décrypter les termes de cet article sur la thématique qui nous intéresse. Tout d'abord, il faut remarquer que la dimension culturelle n'est mentionnée que pour le PADD et non pour le diagnostic. Toutefois, il paraît inévitable de réaliser, comme nous l'avons déjà dit, un état des lieux de la situation avant de porter un projet politique dont l'objectif est tout de même d'assurer une certaine cohérence territoriale. Ensuite, le texte parle de « développement culturel ». Il s'agit bien là d'une notion relativement large qui permet tout à la fois d'intégrer les pratiques culturelles et artistiques et le patrimoine, en ajoutant une idée de promotion et de valorisation. Pour cela, nous avons détaillé dans la partie précédente les enjeux du développement culturel à partir de l'action culturelle, du projet et des compétences. La culture est aussi concernée dans le PADD pour les « équipements structurants ». De plus, les objectifs de politiques publiques de développement culturel peuvent tout à fait être construits dans le but d'alimenter ou de créer des conditions favorables pour la mise en place des autres objectifs de politiques publiques, outre la valorisation de l'action culturelle en elle-même. Cela peut notamment se traduire dans la communication, le décalage d'idées, et le renvoi à une identité et des enjeux communs.

La mission de stage est axée sur la culture. Toutefois, au vu des liens entre tourisme et culture, bien qu'ils ne soient pas toujours évidents pour tous les acteurs, nous avons décidé que la mission s'étendrait à la collecte des données sur le tourisme et la rencontre d'acteurs dans ce secteur-là également.

## **Méthodologie et outils employés**

Pour pouvoir être acceptée pour cette mission de stage, j'ai dû réaliser en janvier, un pré-cahier des charges. Les étapes de travail distinguées à ce moment-là étaient les suivantes :

1. Appropriation du territoire et du Scot : prendre précisément connaissance du territoire et du Scot dans le domaine culturel mais aussi dans les autres domaines, repérer les acteurs importants et leurs compétences, etc.
2. Benchmark : repérage d'autres Scot afin d'analyser la manière dont ils ont opéré pour traiter la question culturelle dans leur diagnostic et dans le PADD. Cela permettra de construire et valider une méthodologie à employer pour le Scot Rives du Rhône.
3. Repérage des acteurs clés intervenants sur le territoire dans le domaine de la culture. Il s'agit de les repérer et de déterminer lesquels peuvent déjà posséder des données nécessaires pour notre diagnostic ou qui peuvent nous mettre en contact avec les structures importantes pour cela.
4. Contact des acteurs clés pour récupérer des données nécessaires au diagnostic et éventuellement des diagnostics déjà réalisés sur certaines parties du territoire
5. Recensement et traitement des données manquantes
6. Détermination d'une typologie de secteurs culturels
7. Analyse des données par secteurs culturels et par « sous-territoires »
8. Analyse des enjeux culturels en lien avec les autres enjeux repérés dans le Scot
9. Elaboration de propositions d'objectifs de politiques publiques dans le domaine de la culture pour le Scot Rives du Rhône.

La méthodologie réellement déployée est relativement similaire.

Tout d'abord, les premières semaines ont été consacrées à la connaissance du territoire et de ses dynamiques, ainsi qu'à un approfondissement des connaissances sur l'urbanisme, le rôle du Scot, etc. J'ai également commencé à réaliser un benchmark sur d'autres Scot en France, sur les trois documents constitutifs du Scot, mais principalement dans un premier temps sur le diagnostic et le PADD. Les réflexions issues du benchmark seront présentées par la suite. De plus, l'Agence d'urbanisme de Strasbourg a souhaité approfondir sur le même modèle les relations entre Scot et tourisme. Une stagiaire travaille donc sur une thématique. L'objectif est de voir quelles sont les différentes manières d'intégrer le développement touristique dans le Scot. Son analyse n'est cependant pas appliquée à un territoire en particulier. Pour continuer le benchmark, nous avons envoyé un mail via le groupe AgoraScot afin d'avoir connaissance d'autres Scot qui auraient entrepris des démarches d'intégration approfondie de la dimension culturelle. Aucun retour n'est encore parvenu à ce jour.

Les idées issues du benchmark ainsi que les réflexions préalables sur le sujet ont permis de construire et d'affiner la méthodologie. Un schéma<sup>6</sup> a été réalisé en début du mois d'avril. Ainsi la méthodologie est basée sur une analyse qualitative et une analyse quantitative, à travers des entretiens, l'analyse de données chiffrées et de documents de diagnostic ou de stratégies.

Les entretiens<sup>7</sup> ont ou vont être réalisés avec l'ensemble des techniciens des EPCI, avec le Parc Naturel Régional du Pilat, avec les trois structures porteuses de CDDRA, avec les offices de tourisme locaux et les agences départementales de tourisme, avec les conseils généraux, la région, et d'autres structures comme le SMIRCLAID (Syndicat mixte du Rhône court-circuité Loire, Ardèche, Isère, Drôme), ou le Pôle métropolitain qui concerne Vienn'agglo. Des contacts ont également été pris avec la DRAC et ses services dans les départements, avec l'Observatoire des politiques culturelles, Rhône-Alpes tourisme, Travail et culture (EPCC du territoire) et Quelques p'Arts (Secteur ouvert des arts de la rue). Les entretiens réalisés ont permis de rassembler des informations sur le rôle de ces structures, leurs objectifs et leurs valeurs et leur évolution. Ils ont aussi permis de connaître l'offre, les besoins, les opportunités du territoire en termes d'équipements, d'événements, d'acteurs, de patrimoine, d'éducation artistique et culturelle, d'action touristique et de mise en réseau, et ce dans les différents secteurs culturels. De plus, les personnes rencontrées ont été interrogées sur les éléments qui leur semblaient importants ou intéressants à prendre en compte dans le Scot, et les points de vigilance éventuels à ne pas manquer. Un compte-rendu a été réalisé après chaque entretien. J'ai ensuite capitalisé les informations récoltées à travers une grille d'analyse reprenant les éléments cités précédemment. L'objectif est d'avoir une entrée « thématique » pour comprendre de quelle manière est composée l'offre et les dynamiques culturelles, avant de rendre visible la logique transversale de la culture sur ce territoire. Il s'agira ensuite de problématiser cette approche pour mettre en avant les enjeux globaux et transversaux.

Les informations recueillies dans ces entretiens vont être complétées par une collecte de données. Ces données sont issues de documents produits par les structures citées précédemment : plan d'actions, documents stratégiques, diagnostics, données quantitatives (base touristique régionale SITRA, compte-rendu d'actions annuel, bases de données du Ministère de la culture, de l'INSEE, de la

---

<sup>6</sup> A consulter en annexe 3

<sup>7</sup> La liste des personnes rencontrées en entretien est à retrouver en annexe 4

NACRE<sup>8</sup>, etc.). Elles serviront à analyser les caractéristiques de l'offre du territoire et à comparer celle-ci avec d'autres territoires.

Par le croisement de ces informations l'objectif est d'obtenir des informations sur : la dynamique du territoire, son positionnement, et un diagnostic stratégique. Les données quantitatives permettront d'analyser la vocation des équipements, des sites et des événements, leur visée, leur portée, leur répartition spatiale et les secteurs culturels concernés.

Une des difficultés dans notre cas pour la récupération de données vient du fait que le territoire se situe sur cinq départements. Cette difficulté se retrouve dans l'ensemble des travaux réalisés par le Syndicat mixte. Les conséquences sont de fait que le nombre d'acteurs à contacter est important, que les méthodes employées ne sont pas toujours les mêmes, que les données disponibles ne le soient pas aux mêmes dates ou selon les mêmes critères, etc.

De plus, au niveau touristique les données sont souvent produites à l'échelle de « grandes régions ou régions touristiques et non systématiquement à une échelle locale. Toutefois, la base de données SITRA permet de compléter ces informations. Les données présentes dans cette base sont remplies par les offices de tourisme, les agences départementales de tourisme et éventuellement d'autres acteurs comme les labels d'hébergement. Si elle n'est pas exhaustive, cette base a le mérite d'être actualisée très régulièrement et est alimentée directement par les acteurs locaux concernés.

Parmi les ressources disponibles pour la mission, il faut aussi notamment citer l'étude culture menée par le Syndicat mixte Rhône Pluriel en 2012 sur l'ensemble de son territoire (dont font partie cinq des sept EPCI qui composent le Scot). De plus, le fait d'avoir le temps de mener la plupart des entretiens en face à face est un avantage indéniable pour la qualité des informations recueillies. En outre, rencontrer des personnes ayant une bonne connaissance du territoire permet de recueillir des informations riches. Il faut rajouter que le Syndicat mixte et son équipe sont plutôt bien perçus par les autres acteurs et cela facilite la prise de contacts et permet une discussion plus ouverte. De plus, dans l'ensemble ces acteurs connaissent déjà bien le fonctionnement et les enjeux du Scot.

Par ailleurs, l'équipe m'a donné l'opportunité de participer à la vie du Syndicat mixte. J'ai en effet pu assister à deux conseils syndicaux et un bureau syndical, un comité technique lors duquel a été présentée une partie de la révision du diagnostic par l'agence d'urbanisme aux techniciens des EPCI, et à une réunion de présentation du Scot à trois communes dont le PLU est en cours de révision. J'ai également eu l'occasion d'essayer de rédiger un courrier au préfet au sujet d'un avis donné par le Syndicat mixte.

En ce qui concerne les difficultés que j'ai rencontré par rapport à la méthodologie et le début du déroulement de la mission, j'ai tout d'abord dû changer de « logiciel » par rapport ma précédente expérience dans le domaine culturel. En effet, celle-ci concernait la réponse à une commande d'une direction territoriale du Conseil Général de l'Isère. Nous avons réalisé un diagnostic du territoire puis créé une boîte à outils pour l'action culturelle avant de remobiliser ces outils dans trois scénarii de politique publique. Cette approche était donc plus tournée sur le développement territorial. Pour ma mission actuelle, j'ai dû me réapproprier le fonctionnement et les enjeux de l'urbanisme, de la planification et des Scot afin d'analyser comment la culture pouvait être envisagée dans ce contexte.

---

<sup>8</sup> Agence du spectacle vivant en Rhône-Alpes

Deux semaines environ m'ont été nécessaires pour bien intégrer cela. De bons contacts avec l'équipe du syndicat mixte m'ont permis de rendre cela plus facile.

Au niveau du fonctionnement organisationnel, j'ai été autonome mais sûrement trop autonome. En effet, j'ai notamment produit peu de documents intermédiaires récapitulant mon avancée autres que mes propres notes. Ce fonctionnement m'a permis une plus grande souplesse mais a engendré un manque de communication avec mon tuteur. Une discussion récente sur ce point m'a permis de recadrer les choses et je vais adapter mon fonctionnement pour la suite.

## **2) PERSPECTIVES DE LA MISSION ET RESULTATS ENVISAGES**

Les perspectives pour la suite de la mission sont de compléter les informations issues des entretiens par l'analyse des données quantitatives. Il s'agira ensuite de problématiser le diagnostic pour faire ressortir les pistes d'enjeux pour le territoire. A partir de ces enjeux, il s'agira de formaliser des objectifs pour le projet du PADD en termes de politiques publiques, qui pourront être travaillés par les élus lors de la phase d'élaboration du PADD.

Quelques entretiens essentiels n'ont toutefois pas encore pu être programmés. Après cela, des rendez-vous téléphoniques pourront être prévus pour recueillir des précisions sur des thématiques ou des projets précis.

Un chronogramme retraçant l'histoire culturelle et institutionnelle du territoire pourra permettre de formaliser les éléments de la « sphère englobante » et de la confronter avec les pratiques culturelles et patrimoniales actuelles. L'analyse des liens entre ces deux éléments permettra d'envisager différemment la prise en compte de la culture dans le PADD, par exemple d'orienter plus le discours sur la culture comme marqueur identitaire du territoire ou comme facteur d'attractivité.

Eventuellement, selon l'avancée et le contenu de mon travail, une rencontre avec les acteurs rencontrés en entretien et d'autres techniciens des EPCI pourra être organisée pour présenter les éléments de diagnostic repérés ; ceci dans le but de les faire réagir, confirmer, nuancer, alimenter ces éléments, afin de préparer au mieux l'élaboration des pistes pour le PADD.

En ce qui concerne le PADD, à partir des éléments qui seront fixés dans le diagnostic, il s'agira de déterminer ce que l'on veut renforcer, atténuer, améliorer, etc. mais aussi ce que l'on veut développer de nouveau. Pour cela, outre une analyse basée sur les enjeux propres à la culture, il faudra également s'attacher à étudier les liens entre les enjeux culturels et ceux des autres secteurs abordés dans le Scot (agriculture, environnement, économie etc.) et décider de la manière dont cela est rédigé dans le document. « Dans le projet de territoire, la culture peut être abordée dans un volet à part entière (projet culturel intégrant la valorisation du patrimoine, éducation...) ou « dispatchée » dans les différents axes (DAC, environnement, agriculture, projets d'équipements, transport...) » (Werquin 2011).

De plus, une journée technique sur le thème « Stratégie touristique et Scot, quels intérêts communs ? » a été organisée en juin 2014 par le CEREMA et la Fédération des Scot. Cette journée a notamment souligné le fait que l'élaboration du Scot « doit tenir compte des stratégies existantes,



avec différents cas de figure qui peuvent se présenter » : « s'il existe plusieurs stratégies touristiques sur le territoire du Scot, celui-ci aura vocation à les coordonner/articuler, pour faire émerger des orientations stratégiques (touristiques) à l'échelle du Scot, en termes d'organisation de l'espace ; à l'inverse, c'est l'élaboration d'un Scot qui peut donner l'occasion au territoire de se doter d'une stratégie touristique. » (CEREMA, 2014b). On peut transposer cette citation pour les stratégies culturelles. De plus, afin de construire une stratégie à l'échelle du Scot, ils proposent de s'interroger sur les points suivants :

- « Quels sont les enjeux du développement touristique pour le(s) territoire(s) : pourquoi faire du tourisme ? Pour l'emploi ? Pour la qualité de vie ?...
- Comment sont réparties les compétences tourisme (compétence très partagée, à tous les échelons) ? Qu'est-ce qui relève de l'intérêt communautaire ?
- Quel est l'intérêt général ? Quel service public ?
- Quel périmètre de travail pertinent, légitime ? » (CEREMA, 2014b)

### **3) ANALYSE DES PREMIERS RESULTATS OBTENUS**

Etant donné que l'écriture de ce rapport intervient après seulement deux mois de stage, seuls quelques résultats ont pu être obtenus. Ils seront complétés par la suite du travail. Cette partie vise donc à présenter ces résultats intermédiaires.

#### **Les résultats du benchmark : des possibilités d'intégration de la dimension culturelle de manière approfondie**

En ce qui concerne le benchmark, je me suis attachée à étudier une dizaine de Scot, à la fois urbains et périurbains. Lors de l'élaboration des orientations pour le PADD, il sera intéressant de compléter ce benchmark par la consultation d'autres Scot sur des thématiques précises, par exemple le lien au fleuve ou le patrimoine industriel.

Les exemples que j'ai choisis sont forcément plus volontaristes sur le volet culturel.

Dans le diagnostic, dans l'ensemble des Scot étudiés, sauf un, a minima les équipements culturels sont évoqués. Le plus minimaliste dans ce domaine cite simplement les équipements culturels structurants. Dans les Scot plus complets, on peut à la fois retrouver les types d'équipements, leur vocation (création, diffusion, actions d'éducation), les partenariats qu'ils peuvent entretenir avec d'autres acteurs, les secteurs culturels concernés, leur répartition, le type d'acteurs qui les gèrent, leur rayonnement, la fréquentation, les équipements qui ne sont pas uniquement à vocation culturelle mais qui programment des manifestations culturelles.

Les événements sont aussi assez souvent abordés. Au niveau le plus complet, sont abordés le nombre et le type d'événements, leur portée, le type d'acteur organisateur, le nombre de jours dans l'année marqué par un événement culturel, les liens avec les équipements et d'autres acteurs. Sont pris en compte les événements artistiques mais aussi ceux favorisant la valorisation du patrimoine et de l'identité du territoire.

En ce qui concerne le patrimoine, les Scot abordent notamment les types de patrimoine importants pour leur territoire (bâti, naturel, etc.), la visée de la valorisation du patrimoine (renforcement du sentiment d'appartenance au territoire, amélioration de son attractivité, etc.), les dispositifs de protection ou encore les sites labellisés ou classés

Certains territoires abordent également les liens avec l'offre culturelle de territoires voisins, l'enseignement artistique et culturel ou encore l'offre commerciale culturelle du territoire

Enfin au niveau du tourisme, les Scot sont en général plus complets. Ils traitent notamment des questions suivantes : les équipements et sites touristiques, leur portée et leur fréquentation, le fait qu'ils soient des facteurs de rayonnement du territoire, les hébergements (type, nombre, répartition), le poids du tourisme dans l'économie locale, les différents types d'offre touristique, les questions de clientèle et de promotion du tourisme, l'accessibilité du territoire.

Au niveau du PADD, la plupart du temps, il n'y a pas de volet culturel à part entière mais les enjeux du développement culturel sont rattachés à d'autres enjeux (équipements structurants, préservation des paysages, développement économique etc.). Les équipements et activités culturelles et touristiques sont souvent évoqués en lien avec la structuration de la hiérarchie urbaine, par exemple avec l'idée de renforcer l'offre d'équipements métropolitains. En lien avec cette structuration de l'offre, se pose la question de l'organisation de la proximité pour les activités touristiques et culturelles ou les bassins de vie pour l'accès aux équipements. Les types d'équipements et leur portée sont aussi réaffirmés. Les objectifs souhaités pour la culture et les éléments qui permettent d'y arriver sont souvent réaffirmés : volonté de favoriser le lien social, renforcer l'attractivité du territoire, soutenir le développement économique, etc.. Il s'agit aussi de préciser, par exemple, si l'on veut renforcer l'attractivité du territoire, auprès de quels publics le faire, et de quelle manière. De plus, les types de tourisme que les élus souhaitent renforcer ou soutenir sont également souvent mentionnés. Enfin, au niveau de l'offre d'hébergements, le PADD précise par exemple des objectifs de renforcement d'un type d'hébergement en particulier, de création ou de diversification d'activités, etc.

## **L'analyse des entretiens et des documents stratégiques**

A partir des entretiens réalisés et des documents stratégiques auxquels j'ai pu accéder, j'ai commencé à dégager quelques éléments de description et de synthèse sur les compétences et les stratégies mises en place par les acteurs, sur les équipements, les événements, l'offre patrimoniale, l'éducation artistique et culturelle, le tourisme, et les mises en réseau. J'ai ensuite commencé à énoncer quelques pistes et enjeux et formaliser les visions d'actions à l'échelle du Scot qui m'ont été présentées par les acteurs. Il faut toutefois noter que ce discours est en partie incomplet puisque les Communautés de Communes de Porte de DrômArdèche et du Pilat Rhodanien n'ont pas encore été rencontrées.

## ***Les compétences culturelles et touristiques intercommunales***

La compétence culturelle<sup>9</sup> est répartie de manière assez hétérogène sur le territoire. Il faut tout de même noter que les intercommunalités du territoire sont dans l'ensemble volontaires pour le champ culturel. En effet, seule la Région de Condrieu n'a pas de compétence culture. Deux des sept intercommunalités sont des communautés d'agglomération (Bassin d'Annonay et Pays Viennois). Pour celles-ci, la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » figure parmi les six compétences optionnelles parmi lesquelles, trois doivent être choisies. Par ailleurs, la culture dans le projet d'agglomération de Vienn'Agglo est axée sur la culture au service du rayonnement de l'agglomération. Le Bassin d'Annonay gère quant à lui un nombre important d'équipements culturels. Il a également une politique active en termes de programmation d'événements culturels.

Les communautés de communes du Pays Roussillonnais, de Porte de DrômArdèche et du Pilat Rhodanien sont les communautés de communes qui se sont le plus emparées de la question culturelle. Par exemple, le Pilat Rhodanien gère deux équipements culturels (la médiathèque et le cinéma), l'enseignement musical en milieu scolaire, le réseau de lecture publique et le transport vers les équipements culturels communautaires en faveur des élèves du primaire. Cette dernière compétence est aussi assurée par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, qui possède aussi l'organisation, la coordination et la promotion d'une programmation culturelle communautaire. Le Pays Roussillonnais assure aussi l'aménagement, l'entretien et la gestion du Conservatoire et de la Médiathèque de Saint Maurice l'Exil, ainsi que la création de la nouvelle médiathèque de Roussillon ; la gestion de l'enseignement musical hors-temps scolaire et la création d'un réseau de lecture publique. C'est la seule Communauté de Communes qui a également une compétence en termes de création culturelle et artistique, avec l'accueil d'artistes en résidences, un soutien technique et financier à la création artistique, un soutien technique et financier aux projets associatifs et aux actions en faveur de la culture présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire ainsi que des actions culturelles en direction du jeune public en partenariat avec les communes : réalisations d'opérations en lien avec l'Education nationale et la DRAC

Enfin la Communauté de Communes Vivarhône assure un soutien à la programmation et aux actions de diffusion des arts de la rue et du spectacle vivant dans les espaces publics et de proximité.

La prise de compétences culture est donc très diversifiée sur le territoire.

Au niveau du tourisme, toutes les intercommunalités sont compétentes. En ce qui concerne les offices de tourisme, la CA du Bassin d'Annonay et la C.C Vivarhône en ont créé un office de tourisme intercommunautaire commun sous forme d'EPIC ; un EPIC a été aussi instauré pour le Pays Viennois et pour Porte de DrômArdèche. La compétence Accueil, information et promotion touristique de la Région de Condrieu est gérée par le Parc Naturel Régional du Pilat par convention. Le Pays Roussillonnais possède lui un office de tourisme communautaire. Plusieurs intercommunalités ont aussi une compétence en termes de stratégie et de développement touristique, ou encore de gestion d'équipements communautaires (comme la base de loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf pour le Pilat Rhodanien).

---

<sup>9</sup> L'annexe 5 répertorie les compétences culture et tourisme des sept EPCI du territoire

Par ailleurs, certaines communes telles que Vienne, Annonay ou Condrieu ont une action culturelle importante.

### ***Des stratégies et orientations politiques culturelles variées***

- Vienn'Agglo

A Vienn'Agglo, il n'y a pas vraiment de souhait des élus municipaux de transférer la compétence culture, notamment car la ville de Vienne souhaite garder cette compétence et que les plus petites communes ont peur de la "mutualisation" de leurs offres. Une réflexion avait été précédemment menée sur le transfert de la gestion de l'éducation musicale mais elle n'a pas aboutie. La communauté d'agglomération travaille beaucoup sur le volet culturel à travers le pôle métropolitain<sup>10</sup>. Un des objectifs à travers le pôle est notamment de rendre l'agglomération viennoise leader du jazz à l'échelle métropolitaine. Un projet stratégique 2013-2016 a d'ailleurs été mis en place pour Jazz à Vienne.

Le projet « Jazz à Vienne 2013-2016 » propose 3 focales d'appréciation du festival :

- La première s'appuie sur le cœur même de l'évènement, 15 jours de festival musical. Cette quinzaine constitue le moteur de toute l'action de Jazz à Vienne. Cette thématique aborde la programmation musicale, la dimension populaire et pédagogique, les lieux du festival, le Off et la communication pendant la quinzaine avec comme objectif le jazz pour tous.
- Le second niveau traite de la dimension territoriale à travers la présence de Jazz à Vienne tout l'année sur Vienn'Agglo. Ici réside probablement le symbole le plus marquant du changement de statut du festival et son attachement au territoire.
- Le troisième niveau s'intéresse à son implication dans des politiques extraterritoriales notamment liées au tourisme et au pôle métropolitain et donne au festival un rôle d'ambassadeur.

Figure 7 Extrait du projet Jazz à Vienne 2013-2016

Les valeurs mises en avant dans le projet sont donc de favoriser le Jazz pour tous (dimension pédagogique, éducation), assurer une programmation de qualité, créer une véritable identité, animer le réseau culturel local, être une référence au niveau métropolitain, et avoir un rôle d'ambassadeur du jazz et un rôle d'acteur économique du territoire.

Par ailleurs dans le cadre du projet d'agglomération de 2008, est née une volonté de travailler sur l'enjeu de l'économie créative, principalement autour du patrimoine et du spectacle vivant. L'objectif est de réfléchir à toutes les activités économiques nécessaires au bon fonctionnement des activités de spectacle et de valorisation du patrimoine et sa mise en tourisme. La notion de « laboratoire vivant », un territoire où les entreprises peuvent innover, tester, partager, être une vitrine des savoir-faire est aussi promue. Quatre enjeux sont ainsi énoncés :

---

<sup>10</sup> Le Pôle métropolitain est composé de la Métropole de Lyon et des communautés d'agglomération de Saint-Etienne Métropole, Vienn'Agglo et Porte de l'Isère (CAPI).

- Etre une référence en Rhône-Alpes sur les activités économiques liées au spectacle vivant et au patrimoine
- Fédérer et soutenir les entreprises créatives du Pays viennois
- Faire le lien entre les secteurs classiques et les secteurs créatifs, notamment sur le thème de l'innovation
- Etre un territoire d'expérimentation <sup>11</sup>

De plus, à travers le label Ville d'art et d'histoire de Vienne, deux objectifs principaux sont avancés :

- favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants, en lien avec l'amélioration du cadre de vie ; et
- développer un tourisme de qualité basé sur le patrimoine, en lien avec le rayonnement de la ville. Les publics visés sont les habitants puis les touristes, en lien avec le Plan Patrimoine, intégrant la conservation et la restauration à des actions de valorisation. L'objectif affiché est que les habitants s'approprient la ville et qu'ils en deviennent les promoteurs. Le développement touristique passe donc d'abord par des mesures en faveur de la cohésion sociale et de l'implication des habitants

Aujourd'hui, Vienn'Agglo est donc plus tourné vers le Pôle métropolitain pour l'action culturelle. Une démarche de rapprochement avec le Pays Roussillonnais avait été entreprise pour construire plus de partenariats mais cela n'a pas fonctionné. Ils travaillent donc moins avec les autres territoires du Scot.

- Communauté de Communes Pays Roussillonnais

Les élus du Pays Roussillonnais ont une forte ambition pour la culture au niveau de la Communauté de Communes. Leur objectif est de trouver/créer leur spécificité culturelle et d'améliorer le maillage du territoire. Avec les élections de 2014, leur projet s'est notamment concentré sur la lecture publique, avec quatre objectifs principaux :

- la mise en place d'un réseau de bibliothèques avec une bibliothèque tête de réseau (celle de Saint-Maurice l'Exil) et deux pour la suite avec celle de Roussillon,
- la poursuite de l'aménagement de la médiathèque de Saint Maurice l'Exil pour répondre aux exigences liées au pilotage du réseau,
- l'acquisition de terrains pour la nouvelle bibliothèque de Roussillon,
- le redimensionnement du projet de la bibliothèque de Roussillon.

La volonté des élus est également d'aller plus loin sur une programmation artistique plus large et plus ouverte.

De plus, l'EPCC Travail et culture a été créé par quatre communes du Pays Roussillonnais, bien que deux se soient retirées avec les changements des dernières élections municipales.

- Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay

---

<sup>11</sup> Source : <http://www.paysviennois.fr/-Economie-creative->

La communauté d'agglomération est très investie pour la culture, notamment aux côtés de la ville d'Annonay. Ces deux partenaires ont signé avec l'Etat en mai 2015, le premier pacte culturel de Rhône-Alpes. Les trois parties s'engagent à ne pas diminuer leurs budgets pour la culture de 2015 à 2017. Les axes de développement prioritaires sont :

- « le soutien aux artistes et aux entreprises culturelles afin de créer une dynamique de création dans tous les domaines de la culture ;
- la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine ;
- la démocratisation culturelle: actions en direction de l'enfance et la jeunesse, actions en direction des communes rurales de l'agglomération et en direction des publics empêchés. »<sup>12</sup>

La ville d'Annonay a également mis en place le 1% culturel sur sa commune.

- VivaRhône

La Communauté de Communes perçoit la culture comme un service à apporter aux habitants, un facteur de lien social et d'ouverture d'esprit. Elle a établi une convention avec Quelques p'Arts le SOAR pour assurer une programmation dans les communes. Cependant ses actions restent limitées notamment du fait de la proximité d'Annonay qui est un pôle culturel dynamique et important pour le territoire et du fait de la taille et des moyens de la structure.

- PNR du Pilat

Il faut également souligner que le PNR du Pilat est un acteur culturel important sur le territoire. En effet, depuis sa création, il a souhaité s'investir dans ce domaine, et ce non uniquement sur le patrimoine. La médiation culturelle et l'organisation d'événements de spectacle vivant, ont été choisis comme un moyen d'expliquer le Parc, son rôle et ses missions, et comme facteur d'appropriation du territoire. Aujourd'hui, le Parc tente toujours d'impulser de nouveaux projets, accompagne les porteurs de projet et cherche à articuler les objectifs des structures culturelles et son projet de territoire. Le Parc est actuellement en train de réviser sa stratégie culturelle.

En ce qui concerne la Communauté de communes de Porte de DrômArdèche, malgré le fait que je n'ai pas encore pu rencontrer la chargée de mission culture, d'autres acteurs m'ont fait remarquer que cette intercommunalité souhaite vraiment favoriser la diffusion culturelle au plus proche des habitants. Cette forte notion d'égalité d'accès à la culture se détache vraiment d'autres territoires voisins, par exemple dans le cadre du territoire de la Drôme des collines, et sa mise en action est notamment permise par la compétence culture de l'intercommunalité.

---

<sup>12</sup> Source : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Rhone-Alpes/Actualites/Signature-du-premier-pacte-culturel-en-Rhone-Alpes>

## **Ambitions pour la politique culturelle : à la recherche d'externalités différentes mais complémentaires**

Au niveau du Conseil général de l'Isère, la culture et le patrimoine sont vraiment considérés comme des vecteurs de lien social. De plus, le patrimoine n'est pas seulement perçu comme « objet de valeur » mais aussi comme un lieu de vie, un lieu à mobiliser pour la mixité des fonctions.

Le PNR du Pilat considère également l'action culturelle comme un média pour favoriser le vivre-ensemble, sensibiliser les publics à la fragilité du territoire etc.

Le Smirclaid<sup>13</sup> quant à lui mobilise la culture et le patrimoine dans ses projets dans le but que les habitants s'approprient leur territoire, et notamment le fleuve Rhône.

De plus, les deux communautés d'agglomération sont particulièrement animées par le fait de faire participer la culture à l'attractivité du territoire et au développement économique. Au niveau du Pays viennois, cela est notamment mis en action dans le cadre du Pôle métropolitain. Pour le bassin d'Annonay, cela est mis en cohérence notamment avec la vision de la ville d'Annonay qui s'investit dans le domaine culturel pour renforcer l'égalité des chances et l'aide à l'insertion.

Pour la CCPR, la culture relève des services rendus à la population et permet de favoriser le lien social. Elle cherche aussi à favoriser la cohérence, la lisibilité et l'équité de l'offre territoriale pour la population.

Au niveau des moyens disponibles, l'ensemble du territoire peut bénéficier des actions mises en place pour la culture et le tourisme par chacun des trois CDDRA. Par ailleurs, les candidatures Leader du Syndicat mixte Drôme des collines et du Pays Ardèche verte ont été acceptées en prenant en compte ces thématiques. Le PNR du Pilat, le Pôle métropolitain, les départements, la Région et l'Etat, ou les financements du Plan Rhône accompagnent aussi des actions dans ces domaines.

### ***L'offre culturelle et touristique du territoire : une offre riche et diverse à composer***

En rapport avec l'offre et les stratégies du territoire, les secteurs culturels ayant été définis sont les suivants :

- lecture publique et littérature, jeu, conte...,
- cinéma, projections, arts numériques...,
- arts plastiques (poterie, sculpture, peinture, dessin, photo...),
- spectacle vivant (cirque, musique, danse, théâtre...),
- patrimoine, fêtes populaires, savoir-faire...,
- et en lien avec le patrimoine et le tourisme : la culture industrielle, scientifique et technique et le tourisme de découverte économique.

---

<sup>13</sup> Syndicat mixte du Rhône court-circuité Loire, Ardèche, Isère, Drôme

Dans l'ensemble l'offre culturelle du territoire est riche et diversifiée, avec des structures professionnelles, des associations dynamiques, des acteurs institutionnels qui s'investissent dans la culture.

#### Les équipements : des structures ressources pour l'action culturelle

Sur le territoire des Rives du Rhône, les équipements jouent vraiment un rôle de « socle » pour l'action culturelle. Ils sont forces de proposition et sont un appui pour l'événementiel. C'est le cas notamment des bibliothèques et médiathèques et par exemple du Théâtre de Vienne. Ils apportent également des compétences professionnelles et permettent de développer des activités de création artistique et culturelle.

Les salles polyvalentes jouent un rôle important pour la diffusion culturelle dans les communes plus rurales mais ne sont pas forcément adaptées aux activités culturelles.

- **Spectacle vivant**

L'offre d'équipements pour le spectacle vivant est importante sur Vienn'Agglo et la CABA<sup>14</sup> (Théâtre de Vienne, Théâtre Saint Martin, Espace Montgolfier, Théâtre d'Annonay, les conservatoires, par exemple)

Le conservatoire du Pays Roussillonnais est également un équipement structurant, tout comme la Maison de la musique de Limony, à moindre échelle pour la Communauté de Communes Vivarhône.

Des projets d'équipements ou de bâtiments sont également à noter sur la CABA : rénovation d'une chapelle pour l'accueil d'une compagnie internationale de danse, un équipement pour les archives municipales et les futures archives intercommunales, et un pour le conservatoire.

Le Théâtre de Vienne, la SMAC07 et Quelques p'Arts (même s'ils ne disposent pas d'équipements en particulier) sont de lieux labellisés par la DRAC Rhône-Alpes et des scènes conventionnées Région Rhône-Alpes, et sont des structures importantes pour le territoire.

- **Arts plastiques**

Quelques structures importantes marquent le territoire comme le Centre d'art contemporain de Vienne, le Groupe d'art contemporain, qui possède notamment la seule artothèque départementale à Annonay ou la résidence d'artistes Moly Sabata. Ces trois structures ont une portée qui dépasse l'échelle du Scot. Plusieurs galeries sont aussi présentes sur le territoire, principalement basées à Vienne, et les lieux patrimoniaux servent parfois de lieux d'expositions, comme le prieuré de Manthes par exemple. Cela permet de valoriser les pratiques amateurs qui sont dynamiques dans ce secteur.

---

<sup>14</sup> Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay



- **Cinéma**

On distingue cinq équipements permanents pour l'offre cinématographique sur le territoire : le multiplex de Vienne (8 salles), Annonay (4 salles), Péage de Roussillon (3 salles), Pélussin (une salle), et Saint Vallier (2 salles). Les cinémas de Saint-Vallier et de Péage de Roussillon sont notamment très actifs et ont beaucoup de liens avec les acteurs culturels locaux.

D'autres salles comme la salle de l'Arbuel à Condrieu proposent également une offre régulière de films.

- **Lecture publique**

Les bibliothèques et médiathèques sont les équipements structurants pour l'animation culturelle locale du territoire. La quasi-totalité des communes possède au moins une bibliothèque ou un service de bibliobus. Les intercommunalités de Vienn'Agglo, du Pays Roussillonnais, du Bassin d'Annonay, de Porte de DrômArdèche et du Pilat Rhodanien possèdent chacune un réseau de bibliothèques, qui structure et anime l'activité dans ce domaine.

En lien avec les bibliothèques, la thématique du jeu prend de l'importance sur le territoire avec la présence de plusieurs ludothèques et de service de ludobus.

#### Les événements culturels : l'animation du territoire à toutes les échelles

Les événements culturels sont relativement nombreux sur le territoire, et surtout présents à différentes échelles et avec des thématiques variées.

Le PNR porte une programmation culturelle ainsi que, comme la Syndicat mixte Drôme des collines, un appel à projets. Le Pays Ardèche verte compte lui plusieurs partenariats avec des associations. La CABA et la CCPDA<sup>15</sup> ont également une programmation culturelle.

Des structures majeures animent le territoire. C'est le cas de TEC (Travail et Culture), Quelques p'Arts le SOAR, la SMAC07, le Théâtre de Vienne, qui permettent d'offrir une animation culturelle importante dans des lieux de proximité, et qui permettent d'attirer sur le territoire des animations de qualité et de renommée internationale et faire profiter l'ensemble des publics de cette offre.

Le territoire est bien sûr porteur d'un événement majeur qui est Jazz à Vienne. Ce festival de renommée internationale anime le Pays Viennois et l'espace métropolitain, et permet d'importantes retombées en termes d'attractivité du territoire, d'accès à la culture ou d'impacts économiques. Le Pays viennois est marqué dans le cadre du Pôle métropolitain par les résonances des autres événements des intercommunalités : la Biennale du cirque de la CAPI, la Biennale de la danse de la métropole lyonnaise et la biennale du design de Saint-Etienne Métropole.

---

<sup>15</sup> Communauté de Communes Porte de DrômArdèche

D'autres événements ont une portée territoriale comme Les Bravos de la Nuit pour le théâtre, le Festival d'humour sur le Pays viennois, Salaise Blues festival, le Festival du 1<sup>er</sup> film à Annonay ; et de nombreux événements locaux sont proposés toute l'année.

En ce qui concerne les arts plastiques, Moly Sabata est un acteur phare. Le Palais idéal organise également des expositions autour de l'art brut. Une programmation d'art contemporain en lien avec le patrimoine industriel dans le Pilat est également à souligner. De plus, des lieux patrimoniaux sont souvent utilisés comme lieux d'exposition comme les Chapelles Saint Marie et de Trachin à Annonay.

Les bibliothèques et médiathèques proposent aussi de nombreuses activités : accueil d'auteurs, expositions, etc.

### Le patrimoine : une réelle ressource à mieux valoriser

L'offre patrimoniale est très diversifiée et permet de refléter l'histoire du territoire. Celui-ci dispose d'un patrimoine naturel remarquable et qui le structure. Nous pouvons indiquer le fleuve Rhône et ses affluents, les Monts du Pilat, les coteaux et les vignobles, les mottes de Galaure, les galets et la molasse, l'île du Beurre et de la réserve naturelle de l'île de la Platière, des jardins comme celui de Vernioz, des arboretums ainsi que des points de vue notables à la fois « du haut » avec la vue sur la vallée et les Alpes, et du bas avec la vue sur les Monts du Pilat et les coteaux. Ce patrimoine et ces paysages bénéficient d'actions de valorisation comme l'aménagement de sentiers d'interprétation, de tables de lecture du paysage, l'organisation de découvertes du patrimoine naturel des îles, l'aménagement des berges du Rhône, la création d'un théâtre de verdure, etc.

En complément de ce patrimoine naturel, un patrimoine bâti notable est présent. Le Pays viennois constitue indéniablement le pôle majeur du territoire avec son patrimoine antique et médiéval. La ville bénéficie du label Ville d'art et d'histoire, qui a vocation à devenir Pays d'art et d'histoire, d'une ZPPAUP<sup>16</sup>, et de nombreux monuments classés ou labellisés. Sur le reste du territoire, certains cœurs de villages sont marquants, principalement celui de Malleval classé « village de caractère » de la Loire. De plus, des éléments ponctuels, de patrimoine vernaculaire et de patrimoine religieux parsèment le territoire. Nous pouvons citer le bac à traile d'Ampuis, la tour d'Albon, la villa Licinius la tour d'Anjou, et concernant le patrimoine religieux, plusieurs églises, prieurés, comme celui de Châteauneuf-de-Galaure ou de Manthes, et la Ferme Robin, lieu de culte pour Marthe Robin. Par ailleurs le territoire possède un site patrimonial singulier et qui marque l'attractivité du Nord-Drôme. Il s'agit du Palais Idéal du facteur cheval, œuvre majeur de l'art brut, qui peut être visité.

En ce qui concerne le patrimoine scientifique, industriel et technique, le territoire possède une offre variée, notamment liée au fleuve et à l'eau, essaimée sur une grande partie du territoire. Nous pouvons par exemple souligner la poterie dans le Pays Roussillonnais, la céramique dans le Nord-Drôme, l'industrie du papier, des tanneries, du charronnage et du tissage dans le Bassin d'Annonay, le textile et le moulinage dans le Pilat par exemple. Des entreprises actuelles s'inscrivent dans la lignée de cet héritage patrimonial, notamment dans le domaine de la céramique, de la construction

---

<sup>16</sup> Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

de bus ou encore du textile. L'artisanat d'art est également très présent, principalement dans le Nord-Drôme et le Nord-Ardèche.

En outre, une autre thématique est à noter sur le territoire, c'est celle des fruits et de leur transformation. La Valloire dispose d'un Site remarquable du gout pour la poire. Il existe un musée de l'Alambic à Saint-Désirat lié à la distillerie Jean Gauthier. D'autres distilleries ou lieux de transformation marquant le territoire depuis plusieurs dizaines d'années sont également présents comme la distillerie Ogier à Moras-en-Valloire, la Maison Colombier à Villette-de-Vienne ou Ogier fruits à Seyssuel. La commune de Bougé-Chambalud est également qualifiée du « Cité du fruit » avec une trentaine de fruits différents produits sur la commune, l'association Cité du fruit et des sentiers liés à la découverte des exploitations de la commune. Au niveau des savoir-faire gourmands il faut également noter la présence des AOC de vins et de l'AOC Rigotte de Condrieu. La gastronomie et les savoir-faire gourmands sont vraiment intégrés dans les stratégies touristiques du territoire.

Un certain nombre de musées mettent en valeur ce patrimoine. On retrouve par exemple le musée du charronnage au car à Vanosc, le musées des papèteries Canson et Montgolfier à Davézieux, l'Espace du Parchemin et du cuir à Annonay, le musée de la draperie à Vienne, le musée gallo-romain à Saint-Romain-en-Gal, la maison de la Céramique à Saint-Uze ou encore le musée des marinières à Serrières.

Des magasins d'usine, principalement installés dans le Nord-Drôme, complètent cette offre industrielle et technique et sont des sites de visites importants pour le territoire.

Au niveau de la valorisation de ce patrimoine, l'association "Marques & Savoir-Faire en Drôme des Collines" « a pour but de fédérer entreprises et territoire et de promouvoir des marques, leur patrimoine, leur savoir-faire ancestral, leurs produits et l'image des entreprises de la Drôme des Collines. »<sup>17</sup>.

On retrouve des associations dynamiques au niveau du patrimoine, ainsi qu'une action importante du PNR et des départements pour la valorisation et la protection. Un événementiel lié au patrimoine est également présent, par exemple avec les fêtes des vins, la fête de la poire, les randonnées du terroir, le marché des potiers, des expositions autour de la céramique, les journées européennes du patrimoine, etc.

De plus, en lien avec l'activité touristique, l'office de tourisme du Pays viennois et la Maison du tourisme du Pilat ont permis l'obtention du label Vignobles et découvertes qui permet de faire découvrir l'ensemble de l'offre du territoire, et de faire travailler conjointement différents acteurs (hôtellerie, restauration, vignobles, acteurs de l'offre culturelle et patrimoniale, offices de tourisme, etc.). Une réflexion sur le même dispositif est en cours à l'office de tourisme du Bassin d'Annonay et de Vivarhône.

---

<sup>17</sup> Source : <http://www.dromedescollines-tourisme.com/Portail-touristique-de-la-Drome-des-Collines/Savoir-faire-et-Shopping/Association-Marques-et-Savoir-Faire>

Par ailleurs, les dispositifs et structures d'éducation artistique et culturelle semblent importants à prendre en compte pour réaliser un état des lieux culturels du territoire. Cela concerne à la fois des structures d'éducation artistique et des dispositifs d'éducation culturelle ou de médiation en milieu scolaire ou envers des publics ciblés.

Dans l'ensemble, il y a une dynamique importante sur le territoire, des politiques volontaristes, des structures et des projets porteurs et innovants, et qui permettent de favoriser la transversalité entre les secteurs et entre les acteurs. Les écoles de musique sont les plus présentes et les mieux réparties sur le territoire. Le théâtre et la danse sont également concernés mais de manière plus concentrée. Les arts du cirque sont quant à eux peu présents au niveau de l'enseignement. Il faut noter que trois conservatoires animent les secteurs de la musique et de la danse (Vienne, Annonay, Pays Roussillonnais). Sur la Communauté de Communes Vivarhène, la maison de la musique à Limony est un lieu structurant pour ses communes pour la pratique musicale. Les pratiques amateurs et le milieu associatif sont également dynamiques, principalement pour la musique et le théâtre. Il faut aussi souligner que les départements sont compétents pour l'enseignement artistique et culturel et que le Pays Roussillonnais a également pris cette compétence. L'intercommunalité est d'ailleurs en train de construire un plan local d'éducation aux arts et à la culture (PLEAC).

TEC et Quelques p'Arts le SOAR sont les structures majeures qui apportent une réelle plus-value dans ce domaine. Elles travaillent avec de nombreux acteurs et permettent de diffuser l'action culturelle dans une grande partie du territoire. Quelques p'Arts a notamment des conventions avec plusieurs communes ou communauté de communes.

Le projet DEMOS sur la CCPR, porté par le Conseil Général de l'Isère est à remarquer dans ce domaine. Il s'agit d'un Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale qui est un projet expérimental d'apprentissage musical par la pratique orchestrale dans plusieurs départements auprès des jeunes. Il arrive cependant à son terme sur le territoire.

La Source à Annonay est une association à vocation sociale et éducative par l'expression artistique qui « a pour mission première d'aider des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans en difficulté (familiale, scolaire ou identitaire) voire en situation d'exclusion, à développer leur créativité artistique dans de nombreux domaines. Outre son action de prévention de l'exclusion, l'association accueille également des classes pour des séjours artistiques. »<sup>18</sup>

Parmi les dispositifs que nous pouvons citer, il y a aussi La Caravane, porté par le Conseil Général de la Drôme. Il s'agit de la réalisation d'ateliers autour des pratiques artistiques avec les collégiens et des personnes en réinsertion et des artistes. La CCPDA devrait également bénéficier d'un contrat d'éducation artistique et culturelle en lien avec l'Etat et le Conseil Général.

Des structures travaillant autour des valeurs de l'éducation populaire participent aussi à l'éducation artistique et culturelle sur le territoire, notamment les MJC.

---

<sup>18</sup> Source : [http://www.associationlasource.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=62&Itemid=76](http://www.associationlasource.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=62&Itemid=76)

Au sujet du tourisme, l'offre se caractérise plutôt par un tourisme de proximité et de court-séjour. Les visiteurs viennent essentiellement du Pôle métropolitain et de la Région Rhône-Alpes. Cinq offices de tourisme recouvrent le territoire : un sur le Pays viennois, un pour la CABA et la Communauté de Communes Vivarhône, un sur la CCPDA et la Maison du tourisme du Parc du Pilat pour la Région de Condrieu et le Pilat rhodanien. La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'Office de tourisme Ardèche grand air sont actuellement en train de construire leurs stratégies touristiques.

Le territoire du Scot n'est pas identifié à son échelle comme un territoire touristique. Cependant, il présente une offre avec des éléments attractifs et relativement bien répartis sur l'année par rapport à des espaces très touristiques. De plus, il est à proximité des agglomérations de Lyon, Saint-Etienne, et Valence et bénéficie d'une facilité d'accès, notamment via l'A7. Toutefois, malgré une offre importante, un besoin de création d'activités se fait ressentir sur certains secteurs comme en Ardèche verte par exemple.

La randonnée et le vélo sont deux thèmes majeurs pour le territoire. Les sentiers de randonnées sont nombreux, se développent et sont valorisés dans les stratégies locales. Des sentiers thématiques viennent compléter l'offre classique des chemins de randonnée. A propos du vélo, l'équipement phare du territoire est la ViaRhôna, itinéraire cyclable du Léman à la Méditerranée, dont la partie présente sur le territoire du Scot est terminée. Des opportunités importantes sont ouvertes avec cet équipement, notamment en termes de fréquentation touristique. Toutefois, aujourd'hui, elle est peu intégrée et reliée au reste de l'offre du territoire. Les services inhérents à l'itinérance sont également peu présents ou peu opérationnels (location de vélo, hébergements adaptés, aires de repos, etc.). De plus, bien qu'il y ait une volonté des acteurs de se coordonner pour mettre en valeur cet équipement, notamment à l'échelle de Rhône Pluriel, dans les faits, peu d'actions sont engagées. La randonnée et les pratiques itinérantes sous les différentes formes restent tout de même une source de relative concurrence entre les territoires qui composent le Scot.

Un autre itinéraire cyclable d'envergure reliant les fleuves Rhône et Loire, est aussi en cours de construction, il s'agit de la ViaFluvia. Une entente a été créée pour élaborer et valoriser cet itinéraire. Les intercommunalités du Bassin d'Annonay, de Vivarhône et de Porte de DrômArdèche y participent notamment. D'autres itinéraires sont présents ou en cours de structuration, avec une offre importante à noter dans le Pilat et en Porte de DrômArdèche. L'offre autour de vélo est donc en cours de structuration et est à la fois un élément de l'offre touristique mais aussi de l'offre de loisirs pour les habitants.

La gastronomie et les savoir-faire gourmands sont un autre élément d'attractivité du territoire en termes de tourisme. Le label Vignobles et découvertes permet de structurer l'offre à ce niveau-là et de relier l'activité agricole à d'autres secteurs d'activités. Des sorties découvertes et terroir, les visites de cave et d'exploitations, les ateliers culinaires et les dégustations sont des activités nombreuses sur le territoire. De plus, un pavillon du tourisme va voir le jour sur le Pays viennois. Il contiendra notamment un mur des vins rassemblant l'ensemble des cuvées des AOC viticoles du territoire, des expositions sur la vigne et le vin et des ateliers. L'idée est de valoriser le territoire comme « porte d'entrée des vins du Sud de la France ».

En termes d'activités, le Safari de Peaugres, sixième site le plus fréquenté de Rhône-Alpes, et le Palais idéal du facteur cheval, avec plus de 150 000 visiteurs en 2013, sont les deux pôles majeurs. Une offre d'autres activités de pleine nature est également à souligner, notamment dans le Pilat. Les bases de loisirs des Roches de Condrieu et de Saint-Pierre-de-Bœuf sont aussi très fréquentées par les habitants et les touristes.

Du reste, le tourisme se base sur les sites et événements patrimoniaux et culturels évoqués dans les parties précédentes.

En ce qui concerne les hébergements, l'ensemble de la gamme est proposée, mais des disparités se ressentent entre les types d'hébergements. L'offre en hôtellerie traditionnelle est surtout présente dans les deux agglomérations mais très peu sur le reste du territoire. Cela est perçu comme un manque par les personnes rencontrées en entretien. L'hôtellerie de plein-air est par contre très importante, en particulier dans le Nord-Drôme et dans une moindre mesure le Pilat et le Nord-Ardèche. Ce dernier manque toutefois d'hébergements de groupe. Ce constat se fait ressentir sur l'ensemble du territoire. Le Parc du Pilat et Loire Tourisme attribuent par ailleurs des labels d'accueil, par exemple pour les groupes ou les cyclistes, et accompagnent les prestataires touristiques sur ces volets. Un projet d'hébergement à proximité du safari de Peaugres est aussi en réflexion avec une offre d'hébergements « nature » (cabanes, chalets, etc.)

Parmi les projets en cours au niveau du tourisme, nous avons déjà notamment mentionné la Pavillon du tourisme, la création d'un Pays d'art et d'histoire sur Vienn'Agglo et la Viafluvia. Le Pays Ardèche verte a aussi répondu à un appel à projet au niveau du Massif central pour être un Pôle de pleine nature. Ce qui est souhaité pour l'instant c'est un accompagnement sur une stratégie Activités de pleine nature. Sur la Région de Condrieu, un projet de signalétique touristique commune est en cours. Au niveau de Vivarhône, en lien avec le travail de la Compagnie nationale du Rhône sur le volet « appropriation du fleuve », une réflexion est menée sur un parcours santé entre Limony et Serrières. Des projets ont cependant été abandonnés, suite aux élections municipales comme la création d'un hébergement intercommunal sur la Région de Condrieu et la création d'un poste pour la promotion de la ViaRhôna au Syndicat mixte Rhône Pluriel.

#### Les dispositifs de mises en réseau : des expériences intéressantes à partager

Le Scot étant une échelle relativement large et au vu de ses objectifs, il semble intéressant d'analyser les actions de structuration et de mise en réseau qui ont cours sur son territoire. Une personne rencontrée en entretien a souligné le fait que dans le milieu culturel les projets tiennent moins compte des limites administratives. Elle a de plus noté que sur le territoire les acteurs culturels sont de moins en moins isolés et renfermés sur leurs projets et ouvrent plus leurs actions à des publics variés. A un niveau local, cela est différent pour le tourisme car les acteurs seraient plus en concurrence. Malgré tout, si les acteurs culturels sont nombreux et dynamiques, ils agissent souvent à des échelles locales, et se connaissent peu. Toutefois, il a été signalé que les offices de tourisme permettent aux acteurs qu'ils soient institutionnels ou privés, de mener des démarches communes

Parmi les actions menées au niveau du tourisme, il faut d'abord signaler les mises en réseau des offices de tourisme : à l'échelle du Pôle métropolitain, à l'échelle du Parc du Pilat, et dans une

moindre mesure à l'échelle de la Drôme des collines. La Maison du tourisme du Pilat et l'office de tourisme Porte de DrômArdèche animent notamment des réseaux d'acteurs touristiques. Pour la ViaRhôna, la mise en réseau est peu effective malgré des tentatives notamment de la part de Rhône Pluriel et de Rhône-Alpes tourisme. Une entente a cependant été créée pour la ViaFluvia. Parmi les autres exemples, nous pouvons mentionner les réflexions de Loire tourisme sur un plan d'actions mutualisées avec les EPCI et CDDRA. Ces actions pourraient être par exemple des opérations communes lors de salons, l'organisation d'un événementiel sur une thématique transversale pour 2016, etc.

Pour la culture, un des secteurs dans lequel des actions de mise en réseau sont les plus abouties est la lecture publique avec les réseaux de bibliothèques et médiathèques. Cela se traduit notamment par la mutualisation des fonds documentaires au profit d'un fonds commun, des services d'emprunt coordonnés, une carte d'emprunt commune, des événements mutualisés, etc. Toujours au niveau des équipements, une réflexion est en cours pour une mise en réseau des musées du Bassin d'Annonay et de Vivarhône. De plus, le Théâtre de Vienne et Quelques p'Arts le SOAR font parties du Groupe des 20. « Situés dans les villes moyennes au cœur de la Région (Bourg-en-Bresse, Villefranche-sur-Saône, Vienne, Thonon, Roanne,...) ou dans les périphéries des agglomérations grenobloises et lyonnaises, les théâtres du Groupe des 20 constituent un réseau homogène représentatif de la décentralisation du théâtre public français : inscription dans un territoire avec une activité de diffusion pluridisciplinaire ; soutien à la création des équipes régionales ; travail avec les publics pour un élargissement de l'audience et pour promouvoir la démocratisation culturelle. ». Leurs objectifs sont les suivants :

- « La confrontation des idées et l'échange avec d'autres réseaux de théâtres similaires.
- Une mise en œuvre de projets culturels et artistiques concertés.
- Une solidarité morale et active de directeurs et directrices de théâtre aux statuts et structures fort différents.
- Une mise à jour des modes de référence à notre éthique professionnelle.
- Un débat permanent avec les partenaires institutionnels qui prend toute son importance dans une période où la réflexion sur les grandes orientations artistiques et culturelles s'avère cruciale »<sup>19</sup>

Au niveau du PNR, un dispositif local d'accompagnement pour les associations a été mis en place en 2011 pour favoriser la structuration et la mise en réseau des acteurs culturels. Sur Vienn'Agglo notamment, des partenariats importants sont également tissés entre les écoles de musique et les autres acteurs. D'autres acteurs développent aussi des actions communes avec d'autres territoires. C'est le cas du projet DEMOS présent sur plusieurs départements, du projet La source qui fait partie d'un réseau de différents lieux au niveau national, ou de Jazz à Vienne qui mène des actions avec le Festival Berlioz à la Côte-Saint-André.

Au niveau du patrimoine, des pistes de travail en réseau mais restent encore peu développées. Nous pouvons désigner l'inventaire du patrimoine réalisé à l'échelle du Parc et le label Vignobles et découvertes qui est très moteur pour la mise en réseau des acteurs. Certains acteurs ont noté que la coopération fonctionne bien quand il y a des objectifs clairs. Par exemple, dans le cas du label

---

<sup>19</sup> Source : <http://g20theatreshonealpes.org/>

Vignoble et découvertes, la rive droite sur laquelle se trouvent les vignobles, a besoin de la rive gauche pour la capacité d'hébergements et restauration, et inversement.

Il faut toutefois se questionner sur les relations des acteurs du territoire avec les territoires extérieurs qui peuvent paraître parfois plus construites : la Région de Condrieu et le Pilat rhodanien avec le reste du Pilat, le Pays Roussillonnais avec le territoire de Beaurepaire à l'Est, les intercommunalités du Nord-Ardèche avec le Tournonnais, les agglomérations du Pôle métropolitain avec Vienn'Agglo.

En conclusion de ces quelques éléments apportés sur la description de l'offre culturelle et touristique du territoire, il pourrait être intéressant pour la suite du stage de réaliser un tableau, sur le modèle de la table 1, qui permette d'analyser la portée des différents éléments qui composent l'offre culturelle et touristique du territoire. Dans le cadre de l'élaboration du PADD, fixer cette analyse, pourra permettre ensuite de proposer des orientations de politiques publiques adaptées.

Table 1 : Tableau d'analyse de la portée des éléments de l'offre culturelle et touristique du territoire du Scot des Rives du Rhône

<b>Portée supraterritoriale</b>	<b>Territoriale</b>	<b>Supra-communautaire</b>	<b>Communautaire</b>	<b>Locale</b>
JAV	SOAR	Médiathèques têtes de réseau	Médiathèques têtes de réseau	Bibliothèques
ViaRhôna	SMAC Presqu'île	Multiplex	Cinémas	Les événements locaux
Palais idéal	Espace Montgolfier	Centre/groupe d'art contemporain	Conservatoire	...
Safari de Peaugres	Théâtre de Vienne	...	...	
Moly Sabata	TEC			
Base de loisirs	...			

### **Questionnements, enjeux et pistes de travail à l'échelle du Scot**

A partir de ces quelques constats issus des entretiens, qui seront complétés par d'autres entretiens, recherches et analyses quantitatives, nous pouvons d'ores et déjà proposer quelques éléments de questionnements, d'enjeux et de pistes de travail potentielles pour le territoire du Scot.

#### *Vers une structuration des équipements culturels ?*

S'agissant des équipements, des questionnements se posent sur les objectifs que le Scot doit proposer en termes de maillage du territoire. S'agit-il de proposer plus d'équipements de proximité, de renforcer les équipements existants, de renforcer la décentralisation des actions menées par les équipements dans des communes moins dotées ? De plus, cette question doit se poser en fonction



du type d'équipements concernés, une bibliothèque n'ayant pas la même portée qu'une salle de spectacle de 500 places.

En outre, il s'agit de repérer les besoins en équipements du territoire en termes donc de diffusion et de création. Les artistes qui souhaitent venir travailler sur le territoire en ont-ils la possibilité ? La taille des salles de spectacle est-elle adaptée aux besoins ? La gamme d'équipements est-elle complète à l'échelle du Scot ? Quelles complémentarités peut-il y avoir entre les différents territoires du Scot ?

Par rapport à l'urbanisme commercial il importe aussi de se questionner sur le maintien de commerces culturels de proximité (librairie, magasins de musique, etc).

Ainsi plusieurs enjeux apparaissent :

- penser les complémentarités entre les équipements et les événements
- qualifier les salles polyvalentes
- soutenir les structures professionnelles existantes et prévoir l'accueil de nouvelles structures, d'artistes
- favoriser la décentralisation de manifestations d'équipements culturels importants dans des communes moins dotées
- penser des espaces publics pouvant accueillir des formes de spectacles, notamment dans les communes peu ou pas dotées d'équipements
- permettre de continuer ou renforcer les partenariats avec les structures éducatives, sociales et citoyennes pour favoriser l'accès à la culture pour tous
- Inciter à une mise en réseau des équipements pour favoriser des complémentarités
- Soutenir les réseaux existants

*Créer les conditions favorables pour permettre la création et le déroulement d'événements culturels*

Au niveau du Scot, il est possible de se demander comment accompagner le dynamisme et la diversité de l'événementiel ? Les enjeux concerneraient donc :

- la création de conditions favorables pour l'accueil d'événements culturels,
- le soutien à des événements phares et à l'événementiel de proximité,
- la structuration ou la construction de partenariats entre les acteurs porteurs d'événements, par exemple au niveau du jazz et du blues, la taille et la date des événements limitant les effets de concurrence
- la mobilisation de l'événementiel culturel pour la valorisation du patrimoine

Il y aurait également un enjeu à encourager des projets d'éducation artistique et culturelle pour favoriser le lien social et l'accès à la culture.

*Acteurs : quelles(s) coordination(s) ?*

En lien avec la diversité des acteurs actifs sur le territoire, le Scot peut se questionner sur les points suivants : Comment accompagner et attirer des acteurs culturels professionnels ? Quels liens entre les acteurs culturels et les autres acteurs du territoire (acteurs sociaux et éducatifs, acteurs du monde économique...) ? Comment accompagner les projets ? Comment maintenir et accompagner les acteurs culturels structurants du territoire ?

*Le patrimoine, une ressource à préserver, rénover, valoriser, et activer*

En ce qui concerne le patrimoine, les enjeux portent à la fois sur la préservation et la restauration du patrimoine (naturel, bâti, savoir-faire, etc.), mais aussi son animation et sa valorisation du patrimoine. Dans cet objectif, il est nécessaire de se questionner sur ce qui fait patrimoine commun à l'échelle du Scot, quels patrimoines les élus veulent-ils prioritairement valoriser, en fonction de leurs orientations politiques, quelle(s) mise(s) en réseau pour préserver et valoriser le patrimoine ?

Les paysages semblent être un élément majeur pour l'attractivité et la typicité du territoire. Les vignobles en sont un des composants essentiels. Si la dimension économique aide à les préserver et les valoriser (vignobles de grande renommée), il peut se poser un enjeu de valorisation et de mise en scène (belvédères, sentiers scénarisés, etc.). Les vues sont aussi un atout pour l'attrait et l'identité du territoire, que ce soit depuis le haut (vue sur la vallée et sur les Alpes), ou depuis le bas (vignobles, Monts du Pilat, etc.)

D'autre part, pour la valorisation du patrimoine, un enjeu de requalification urbaine et d'attractivité des villages a été souligné. En lien avec le patrimoine naturel, les villes et villages sont en effet les points de départ ou de passage des touristes, et ne sont pas toujours, d'après une personne interrogée, « à la hauteur » en termes de valorisation par rapport à la notoriété des vignobles par exemple, qui attirent des touristes du monde entier. Les centres-villages sont peu ou pas reliés à la thématique viticole par exemple.

A l'échelle du Scot, quatre pistes de travail semblent donc particulièrement marquantes : la mise en valeur du patrimoine industriel, scientifique et technique, de son histoire, ses pratiques actuelles, ses particularités liées au territoire, etc. ; la structuration de l'offre liée au fleuve (patrimoine bâti, savoir-faire lié à l'eau, mise en valeur touristique : tourisme fluvial, spectacles aquatique, ViaRhôna...) ; la préservation et la valorisation des paysages ; et la préservation et la valorisation des sites remarquables.

*Quelle articulation et structuration des éléments de l'action culturelle ?*

Un des enjeux pour le territoire au vu de la diversité culturelle qui l'anime est l'articulation entre les différentes stratégies : entre celles des acteurs institutionnels, entre celles des acteurs culturels, mais aussi entre acteurs culturels, institutionnels et celles des autres acteurs. Il s'agit de penser les

éléments à partir desquels pourront s'appuyer ces articulations. Par exemple, les médiathèques départementales dans les territoires peuvent jouer un rôle important pour le lien entre le conseil départemental et les acteurs locaux, via les bibliothèques et médiathèques locales.

A l'échelle du Scot, il conviendra de définir les orientations données aux politiques culturelles dans le PADD : l'accessibilité de la culture pour tous, mobiliser la culture pour la recherche de l'attractivité et le renforcement de l'identité du territoire, favoriser le lien social et le mieux-vivre ensemble, renforcer le développement économique, etc.

Un des autres points abordés à l'échelle du Scot peut être la manière dont conforter ou renforcer les « produits d'appel » du territoire, à savoir le Safari de Peaugres, le Palais Idéal du Facteur Cheval, Jazz à Vienne, et le patrimoine viennois. Il s'agit aussi de déterminer les « produits d'appel » potentiels et de penser les liens entre ces moteurs du territoire et le reste de l'offre pour rendre l'ensemble du territoire attractif. In fine, il convient donc de penser les complémentarités.

Un acteur rencontré en entretien propose aussi à l'échelle du Scot, d'envisager de valoriser des initiatives mobilisant la culture comme moyen de médiation, notamment pour les projets de territoire, comme le Syndicat mixte le fait avec le projet de BD par exemple.

#### *Tourisme : des complémentarités à renforcer pour valoriser le territoire et diversifier l'offre*

En ce qui concerne les enjeux et questionnements sur le tourisme, des enjeux de partenariats, et encore une fois de complémentarités semblent important à considérer pour diversifier l'offre touristique proposée et augmenter la durée de séjour des touristes.

Au vu de la situation du territoire, il semble qu'il y ait plutôt un enjeu de valorisation de la destination auprès d'un bassin de proximité pour valoriser les courts-séjours également. De plus, les services proposés pour les courts-séjours vont souvent de pair avec la valorisation de l'offre de loisirs proposée aux habitants.

Par ailleurs, si le territoire dispose de multiples atouts pour le tourisme, il souffre d'un déficit d'image et n'est pas réellement reconnu comme une destination touristique. A l'échelle du Scot, il pourrait donc s'agir de travailler une promotion commune comme Porte d'entrée du Sud de la France pour les touristes à une échelle au-delà de l'aire métropolitaine.

Nous avons déjà parlé, en lien avec la valorisation du patrimoine, de l'enjeu de requalification urbaine, du fait de penser l'amélioration de la mise en tourisme des abords du Rhône et des centres-villages, et in fine, une meilleure intégration du tourisme dans la ville

D'autre part, la ViaRhôna est un réel atout pour le territoire. Il convient par contre aux acteurs de se l'approprier, la valoriser, et de voir de quelle manière cette ressource peut « irriguer » le territoire en faisant le lien avec les autres éléments de l'offre touristique et culturelle. Pour cela, il est aussi question de réfléchir à l'organisation de l'offre liée à la ViaRhôna, que ce soit des équipements (aires de repos, toilettes, liaison vers les centres-villages, signalétique, etc.), des services (locations de vélos, navettes de retour, point d'information touristique, etc.) par exemple.

A l'échelle du Scot, il importe également d'envisager la diversification et le développement de la capacité d'accueil, notamment pour l'hôtellerie traditionnelle, l'hébergement de groupe, et les hébergements adaptés à l'itinérance.

Par ailleurs, un enjeu du territoire pourrait être de structurer l'offre de la filière industrielle, scientifique et technique, qui est très présente sur le territoire mais valorisée de manière partielle, pour en faire un atout et un élément de l'identité du territoire.

Il est aussi question de se questionner sur l'intérêt de développer de nouvelles formes de tourisme, comme le tourisme d'affaires ou le tourisme fluvial.

De plus, l'accessibilité est un élément à ne pas oublier en lien avec le tourisme. Les points d'entrée sur le territoire pourraient être mobilisés pour mieux communiquer sur l'offre. D'autre part, il s'agit également de considérer l'accès des sites touristiques par les transports en commun, et de penser les nuisances en termes de déplacements liées au tourisme.

A l'échelle du Scot, une personne rencontrée en entretien a aussi souligné l'importance d'anticiper et d'appuyer des projets structurants ou d'envergure, ayant un rayonnement supra communautaire.

Enfin, pour mieux lier l'offre culturelle et touristique, un enjeu serait la meilleure intégration des manifestations culturelles à des produits touristiques, ou la mise en relation de la clientèle touristique avec l'offre culturelle.

#### *La culture et le tourisme confrontés aux caractères prospectifs*

Pour terminer cette partie, nous pouvons reprendre les différents « caractères », produits lors de l'exercice prospectif et utilisés dans le cadre de la révision du Scot, pour analyser de quelle manière culture et tourisme peuvent être intégrées ou servir au projet de territoire.

Caractères	Culture	Tourisme
Eco-logique	Mobiliser la culture pour valoriser une logique de développement fondée sur l'écologie	Conjuguer l'activité économique qu'est le tourisme avec les enjeux du développement durable
Ressources	Mobiliser la culture pour valoriser les ressources spécifiques du territoire et penser l'action culturelle et le patrimoine comme des ressources.	Mobiliser le tourisme pour valoriser les ressources spécifiques du territoire
Affilié	Mobiliser la culture pour renforcer une identité commune du territoire (interne) et pour pouvoir être identifié dans des collaborations avec des territoires extérieurs	Mobiliser le tourisme pour renforcer une identité commune du territoire (interne) et pour pouvoir être identifié dans des collaborations avec des territoires extérieurs
Résidentiel	Considérer la culture comme service de proximité pour les habitants, facteur d'amélioration de la qualité du cadre de vie, et d'attractivité pour de nouvelles	Combiner l'offre touristique et l'offre d'activités de loisirs pour les habitants

	populations	
Coopétitif	Envisager la culture et comme une filière économique à développer, comme un facteur d'amélioration du cadre de vie pour les entreprises.	Conforter le tourisme comme une filière économique à développer
Promoteur	Mobiliser la culture comme un facteur d'attractivité du territoire et de promotion de son identité	Mobiliser le tourisme comme un facteur d'attractivité du territoire et de promotion de son identité
Morcelé	Considérer la culture comme « liant »/facteur de rassemblement d'identités multiples, <i>(mais aussi comme facteur de valorisation de ces identités multiples ?)</i>	Promouvoir les différents territoires touristiques du Scot et valoriser l'ensemble du territoire <i>(comme porte d'entrée du sud de la France par exemple)</i>

## **PARTIE 4 : BILAN ET APPORTS RECIPROQUES**

---

Cette dernière partie conclut à la fois ce rapport mais aussi ma formation universitaire. L'objectif n'est pas de louer la formation IDT mais bien de faire réellement le point sur les connaissances, compétences, savoir-faire et savoir-être qui m'ont été utiles ou que j'ai acquis pendant le stage.

Le master IDT m'a notamment permis d'acquérir les compétences suivantes, même si elles restent à consolider, liées au métier de développeur territorial :

- Conduire des diagnostics territoriaux
- Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial
- Concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
- Mobiliser les acteurs locaux, animer des réseaux
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre
- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social et culturel<sup>20</sup>.

A partir de ces compétences, plusieurs domaines de connaissance, savoir-faire et savoir-être me sont utiles pour ce stage. Tout d'abord, suite à mon entretien, il m'a été demandé de rédiger une note sur le modèle d'un cahier des charges pour la mission. J'avais déjà eu l'occasion de rédiger un tel document plusieurs fois, notamment pour l'atelier de master 2. De plus, l'ensemble des enseignements dispensés à l'IGA incite à rédiger de tels documents synthétiques. L'expérience dans la Junior-Entreprise Idées Territoires, qui plus est au pôle Suivi d'études, dans lequel nous sommes amenés à rédiger des réponses à appels d'offre, des avant-projets ou encore des conventions client, m'a apporté des acquis concrets supplémentaires.

D'autres compétences me sont utiles comme la méthodologie de l'entretien en face-à-face, les méthodes d'analyse, de diagnostic et d'observation. Ce qui m'a réellement servi c'est d'avoir eu l'habitude de mettre en pratique de telles méthodes. J'entends par là qu'il ne suffit pas de connaître la méthodologie de l'entretien et d'en réaliser un seul pour être à l'aise avec cet exercice.

De plus, j'ai pu acquérir des connaissances approfondies sur les collectivités territoriales et leur fonctionnement, sur les projets et les acteurs du développement territorial et sur des méthodes de travail. Ces compétences transversales me paraissent nécessaires pour comprendre le contexte dans lequel nous allons agir en tant que futur professionnel, et un réel atout par rapport à des approches uniquement sectorielles. Toujours est-il qu'en complément j'ai pu approfondir mes connaissances sur le domaine de la culture et ses particularités. L'atelier de master 2 sur le diagnostic et l'élaboration d'orientations de politiques publiques culturelles pour une direction territoriale du Conseil Général de l'Isère a été très formatrice pour cela, à la fois sur le contenu culturel, sur les politiques culturelles et les jeux d'acteurs.

J'ai vécu cette expérience en tant que coordinatrice d'une équipe de quinze étudiants, j'ai donc beaucoup appris au niveau du savoir-être. Le déroulement de l'atelier m'a réellement montré les

---

<sup>20</sup> Source : Cours de Management de projet territorial, M1 IDT

forces et les difficultés du travail en équipe puisque forcément, tout ne s'est pas déroulé comme prévu. De plus, les rencontres régulières avec des professionnels pendant les deux années de master, que ce soit pendant les cours, en atelier ou avec la Junior-Entreprise m'ont également permis d'assimiler des savoir-être professionnels.

Par ailleurs, j'ai volontairement participé à plusieurs rencontres ou journées d'étude en lien avec la culture et le développement territorial durant ces deux dernières années :

- Participation aux Journées de l'Ingénierie territoriale sur la thématique «Travailler ensemble dans un contexte en évolution» le 30 septembre 2014, co-organisées par les réseaux régionaux (Aradel - Plateforme de développement rural - Crdsu - Ciedel) à Sainte-Colombe
- Participation à la journée d'étude « L'Economie Culturelle et Créative pour stimuler le territoire » à Saint-Etienne, organisée par l'Aradel
- Participation à la rencontre Comment le développement culturel des territoires ruraux peut-il s'appuyer sur le numérique ? organisée par la NACRE le 19 mai à Poncins

Ces journées m'ont tout d'abord motivée pour mon futur professionnel mais elles m'ont aussi apportées de nouvelles connaissances.

En ce qui concerne l'apport du stage à ma formation, je souhaite tout d'abord rappeler que le stage de master 2 fait partie intégrante de l'apprentissage, et que l'équipe du Syndicat mixte, me donne réellement l'opportunité de me former. De plus, la situation de stage reste délicate dans le sens où il est parfois dur de savoir où se placer entre la situation d'apprentissage, et celle d'être force de propositions, et donc de savoir jusqu'où aller.

Ce stage me permet tout d'abord de renforcer mes connaissances sur le domaine de l'urbanisme et de la planification et de son fonctionnement. En effet, bien que le développement territorial et la planification soient imbriqués, la formation de master ne pousse pas forcément à travailler ces liens. De plus, le stage me permet de mieux comprendre concrètement le fonctionnement et les réalités des collectivités territoriales. Le fait de travailler dans un Scot amène qui plus est à être en contact avec des acteurs très divers. Cela donne réellement à voir ce que sont les « jeux d'acteurs » si souvent évoqués. J'ai également pu approfondir mes connaissances sur le secteur culturel et surtout sur le secteur touristique que je n'avais que partiellement abordé jusque-là.

Au niveau de l'acquisition de compétences et de savoir-faire, j'ai pu pratiquer le fait de travailler avec des territoires urbains, périurbains et ruraux. Cela permet de se rendre compte souvent des différences de moyens, mais aussi surtout des différences de visions politiques. J'ai pu également me rendre compte une nouvelle fois de l'importance des jeux politiques dans la réalité des décisions. Je peux également mettre en pratique le fait de travailler à partir d'une ressource et de travailler à son intégration dans une politique publique, à comprendre ses tenants et ses aboutissants, etc. En effet, évidemment d'autres territoires ont une stratégie orientée autour d'un fleuve, autour de la valorisation d'un patrimoine industriel ou se situent sur plusieurs départements, mais ce cas précis me permet de mettre en pratique les outils d'activation d'une ressource. Par ailleurs, comme j'ai pu le citer précédemment, travailler sur un domaine similaire à l'atelier, à savoir la culture, mais dans une situation relativement différente, m'a obligé à changer de « logiciel » de pensée et de pratique, et cela est très enrichissant pour la complémentarité des savoir-faire que j'acquiers autour de la

culture. En outre, au niveau des étonnements que j'ai pu avoir concernant les compétences, j'ai eu le temps de remarquer la très grande polyvalence de l'équipe du Scot, à la fois du directeur et des chargés de mission. Dans leur fonctionnement, cela me paraît être un atout précieux, car leurs travaux et méthodes sont très complémentaires et permettent de mener à bien les projets. J'ai également pu noter l'importance du travail d'animation qu'ils mènent quotidiennement auprès des communes, des EPCI et d'autres acteurs, ainsi que de mise en réseau. Enfin, j'ai pu côtoyer des élus et observer les différences de sensibilisation aux problématiques du développement territorial entre les élus siégeant au conseil syndical et les élus municipaux. Cela souligne l'importance du rôle joué par le travail effectué lors du premier Scot, qui a permis de faciliter la compréhension des enjeux actuels mais aussi d'acquérir des habitudes de travail pour la révision.

Au niveau des savoir-être, je continue d'apprendre le fonctionnement du travail en équipe et surtout dans une équipe resserrée. Ce stage me permet aussi d'améliorer et de construire mes méthodes personnelles de travail, et les entretiens réalisés me permettent aussi d'approfondir ma relation avec divers acteurs.

Enfin, en ce qui concerne les perspectives relatives à mon futur professionnel, en sortant de cette formation et de ces quelques expériences, je suis motivée pour travailler dans le champ du développement territorial, en lien avec les collectivités, tout en ayant à l'esprit les difficultés et les problématiques que cela pose. J'aimerais pouvoir mettre à profit ce bagage transversal que j'ai pu acquérir aussi bien en connaissances qu'en compétences. Je suis particulièrement intéressée pour travailler dans des structures interterritoriales que ce soient des intercommunalités, des territoires de projets comme les structures porteuses de CDDRA ou de projets LEADER, ou encore des parcs naturels régionaux. Je trouve le travail dans un Scot très intéressant mais il me manque des compétences et des connaissances en urbanisme pour l'envisager dans un futur proche. Je suis aussi intéressée par le travail en agence d'urbanisme. Au niveau des thématiques de travail, si la possibilité se présente, je souhaiterais dans un premier temps continuer à travailler dans le champ culturel et touristique ou en lien avec le développement rural et l'agriculture. Pour cela, j'ai dans l'idée, pendant ma recherche d'emploi de réaliser des formations courtes et rencontrer des acteurs pour consolider mes connaissances et compétences notamment sur les méthodes de participation et d'animation, sur la mise en place et la gestion des programmes LEADER, des PSADER et des CDDRA.



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Figure 1 Présentation du territoire du Scot des Rives du Rhône (Source : Syndicat mixte des Rives du Rhône) .....	7
Figure 2 Schéma de la place du Scot dans la hiérarchie des normes (Source : Syndicat mixte des Rives du Rhône) .....	12
Figure 3 Calendrier prévisionnel de la révision du Scot (Source : Syndicat mixte des Rives du Rhône)	13
Figure 4 Rôle du diagnostic selon Werquin (Werquin, 2011) .....	18
Figure 5 Chiffres clés de l'impact économique de Jazz à Vienne (Vienn'Agglo, 2014).....	28
Figure 6 Montants des retombées économiques de Jazz à Vienne par secteur d'activité (Vienn'Agglo, 2014).....	29
Figure 7 Extrait du projet Jazz à Vienne 2013-2016 .....	43
Table 1 : Tableau d'analyse de la portée des éléments de l'offre culturelle et touristique du territoire du Scot des Rives du Rhône	55

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Arnaud (L.) et al., 2014, « Elargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères », in L'observatoire, la revue des politiques culturelles n°45
- Baron (L.) et al., 2014, « Politique culturelle locale : pertinence et réalité de la transversalité », Groupe culturel de la promotion Simone de Beauvoir, Institut national des Etudes territoriales
- Béliveau-Paquin (G.), 2008, « La place des acteurs politiques dans les processus de politiques culturelles municipales : une autre conception de la médiation culturelle ». in Lien social et politiques, n°60 p.75-89
- Bellali (A.), 2007, « Les spécificités limitatives de la culture dans les SPL du Sud », in Association de Science Régionale de Langues Française, XLIIIème colloque de l'ASRDLF, Du 11-12-13 juillet 2007, Grenoble et Chambéry, Dynamiques territoriales : Débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires
- Bonerandi (E.), 2005, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », in Géocarrefour vol.80/2 ; Disponible sur <http://geocarrefour.revues.org/991>
- Calame (P.), 2015, « Les communs territoriaux », in *Urbanisme*, Hors-série numéro 52
- Canova (N.), 2008, « Du développement des territoires culturels au développement culturel des territoires : pour un métissage, œuvre de la durabilité », Colloque international Le développement culturel : un avenir pour les territoires ?, Nîmes. Disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00923107>
- Canova (N.), Landel (P-A), 2009, « Expliciter la notion de culture territoriale. Vers un essai de caractérisation des formes de développement territorial »
- CEREMA, 2014a « Stratégie touristique et ScoT, quels intérêts communs ? » Actes de la journée technique du 12 juin 2014 n°2
- CEREMA, 2014b « Territoires touristiques et ScoT, un dialogue essentiel ? » Actes de la journée technique du 12 juin 2014 n°1
- Delfosse (C.), 2011, « Rencontres cultures et territoires. Pourquoi s'engager ? », Synthèse des rencontres de Bourg-en Bresse les 10 et 11 février 2011
- Deschamps (F.) et al., 2009, « Culture : être ou ne pas être intercommunale ? », in La lettre du cadre territorial n°381
- Devainquière et al., 2014, « Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010 », in Culture Chiffres, Ministère de la culture et de la communication
- Direction générale des Collectivités locales (DGCL), 2014, « Répartition des compétences. Tableau synthétique », Le portail de l'Etat aux collectivités, <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>
- Duru (E.), Le Bras (D.), 2008, « Le nouveau visage de l'intercommunalité culturelle », Dossier in *Intercommunalités* n°119, AdCF

ENS, 2011, « Le projet culturel comme outil d'aménagement urbain », Compte-rendu de terrain Lille et la culture. Disponible sur : <http://www.geographie.ens.fr/Le-projet-culturel-comme-outil-d.html>

Fouilland (B.), 2015, « Vers une nouvelles manière de produire l'action publique locale », in Urbanisme, Hors-série numéro 52

Girard (H.), 2014, « Gouvernance culturelle : un acte I en fanfare en Avignon », in La Gazette des communes

Jousseaume (V.) et al., « Éditorial. Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux », *Noroi*, 204 | 2007, 7-9.

Kancel (S.) et al., 2013, « L'apport de la culture à l'économie en France », Rapport de l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires culturelles.

Landel (P-A), Pecqueur (B.), 2011. « L'opérateur territorial, vecteur du changement. » 48° colloque ASRDLF, Migrations et territoires, 2011, Fort de France, France. <halshs-00616349>

Lucas (J-M), 2000, « Cultures, territoires et politiques publiques », écrit à l'occasion d'Uzeste musical, visage, village des arts à l'œuvre

Martin (C.), 2000, « La culture dans l'intercommunalité », in *Revue de l'observatoire des politiques culturelles* n°19

Ministère de la culture et de la communication, 2008, « L'intercommunalité culturelle : un état des lieux », Culture études, Politiques publiques et régulations

Négrier (E.), 2014, « Culture et réforme territoriale. Transférer les DRAC aux nouvelles régions : justifications, stratégies et conséquences possibles », in *La Gazette des communes*

OCIM, 2012, « Politique culturelle », référent Anaïs Rameaux

Rizzardo (R.), 2000, « L'intercommunalité culturelle : contexte, enjeux, méthodes », in *La culture dans l'intercommunalité*, *Revue de l'observatoire des politiques culturelles* n°19

Segretain (M.), 2014, « Action culturelle et territoire. Une association culturelle à l'œuvre dans un territoire : le cas du Festival de Chaillol dans les Hautes-Alpes », Mémoire de master 2 Ingénierie du développement territorial

Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR), 2013, Schéma de cohérence territoriale approuvé

Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR), 2014, « Mieux comprendre le Scot », Vademecum,

Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR), 2013, « Carnet de bord prospectif. Synthèse du travail. Rives du Rhône 2040 ».

Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR), 2014, « Rives du Rhône 2040. Réinventons notre territoire. Journal de la prospective »

Sibertin-Blanc (M.), 2008, La culture dans l'action publique des petites villes. Un révélateur des politiques urbaines et recompositions territoriales », in *Géocarrefour* vol 83/1

Teillet (P.), Landel (P-A), 2003, « La place de la culture dans la recomposition des territoires. Le cas de pays issus de la loi Voynet », Etude pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles

Teillet (P.), Fuchs (B.), 2014, « Les leçons voironnaises : ce que le Pays voironnais nous dit de l'intercommunalité et de la coopération culturelle », in *L'observatoire, la revue des politiques culturelles* n°45

Tobelem (J-M), Remarques conclusives du colloque « Le développement culturel : un avenir pour les territoires ? » 3èmes Rendez-vous de Géographie culturelle, Ethnologie et Études culturelles en Languedoc-Roussillon. Colloque international – 17-18 avril 2008 – Université de Nîmes.

Vienn'Agglo, 2014, « Étude des retombées économiques de Jazz à Vienne »

Vinsonneau (G.), 2002, « Le développement des notions de culture et d'identité : un itinéraire ambigu », *Carrefours de l'éducation* 2/2002 (n° 14), p. 2-20

Werquin Thomas, 2011, « La culture dans les SCoT », présentation powerpoint, 9eme séminaire FNAU ScoT, Compiègne, 15 juin 2011

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : TABLEAU DE REPARTITION DES COMPETENCES COMMUNALES, DEPARTEMENTALES, REGIONALES ET NATIONALES POUR LA CULTURE, LE TOURISME ET LE PATRIMOINE

Communes	Départements	Région	Etat
<b>Action culturelle</b>			
<p>1% culturel :</p> <p>Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1 % du coût de l'investissement) ;</p> <p>Enseignements artistiques :</p> <p>Enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique en vue d'une pratique amateur ainsi que l'offre d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires.</p> <p>Inventaire général du patrimoine culturel :</p> <p>Les communes et leurs groupements peuvent se voir déléguer par les régions bénéficiaires du transfert de compétences, l'exercice des compétences d'inventaire général du patrimoine culturel, par voie conventionnelle.</p> <p>Bibliothèques :</p> <p>Bibliothèques de prêt municipales.</p> <p>Musées :</p> <p>Organisation et financement des musées municipaux.</p> <p>Archives :</p> <p>Conservation et mise en valeur des archives municipales.</p> <p>Archéologie préventive :</p> <p>Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologiques territoriaux agréés.</p>	<p>1% culturel :</p> <p>Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1 % du coût de l'investissement) ;</p> <p>Protection du patrimoine :</p> <p>Gestion, par convention, des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'État ou à ses établissements.</p> <p>Enseignements artistiques :</p> <p>Élaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui définissent l'organisation du réseau des enseignements artistiques et les modalités de participation financière des départements.</p> <p>Inventaire général du patrimoine culturel :</p> <p>Les départements et leurs groupements peuvent se voir déléguer par les régions bénéficiaires du transfert de compétences, l'exercice des compétences d'inventaire général du patrimoine culturel, par voie conventionnelle.</p> <p>Bibliothèques :</p> <p>Bibliothèques de prêt départementales.</p> <p>Musées :</p> <p>Organisation et financement des musées départementaux.</p> <p>Archives :</p> <p>Conservation et mise en valeur des archives départementales.</p> <p>Financement des services départementaux d'archives.</p> <p>Archéologie préventive :</p> <p>Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologiques territoriaux agréés.</p>	<p>Protection du patrimoine :</p> <p>Gestion des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'État ou à ses établissements, à titre expérimental.</p> <p>1% culturel :</p> <p>insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1 % du coût de l'investissement) ;</p> <p>Fonds régional d'art contemporain</p> <p>Enseignements artistiques :</p> <p>Organisation et financement dans le cadre du plan régional des formations professionnelles prévu à l'article L. 214-13 du code de l'éducation, des cycles d'enseignement professionnel initial.</p> <p>Inventaire général du patrimoine culturel :</p> <p>Gestion et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel.</p> <p>Bibliothèques régionales</p> <p>Bibliothèques régionales.</p> <p>Musées :</p> <p>Organisation et financement des musées régionaux.</p> <p>Archives :</p> <p>Conservation et mise en valeur des archives régionales.</p> <p>Archéologie préventive :</p> <p>Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologiques territoriaux agréés.</p>	<p>Protection du patrimoine :</p> <p>Inscription et classements sur la liste des monuments et mobiliers historiques.</p> <p>Création de secteurs sauvegardés et de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.</p> <p>Contrôle technique et scientifique général.</p> <p>Rémunération du personnel scientifique.</p> <p>Enseignements artistiques :</p> <p>Classement des écoles, contrôle des activités et du fonctionnement pédagogique.</p> <p>Compétences dans le domaine des enseignements supérieurs dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque qui assurent la formation aux métiers du spectacle.</p> <p>Délivrance des diplômes nationaux.</p> <p>Inventaire général du patrimoine culturel :</p> <p>Définition des normes nationales en matière d'inventaire</p> <p>Exercice du contrôle scientifique et technique.</p> <p>Bibliothèques nationales :</p> <p>Bibliothèques d'État, bibliothèques nationales, bibliothèques universitaires, les bibliothèques spécialisées (bibliothèques du musée de l'Homme, du Muséum d'histoire naturelle, du conservatoire national des arts et métiers...)</p> <p>Musées :</p> <p>Musées nationaux.</p> <p>Archives :</p> <p>Archives nationales.</p> <p>Archéologie préventive :</p> <p>Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par l'institut national de la recherche archéologique préventive.</p>

Communes	Départements	Région	Etat
----------	--------------	--------	------

Environnement et patrimoine			
<p>Espaces naturels :</p> <p>Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel.</p> <p>Institution de zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) [proposition ou accord des communes].</p>	<p>Espaces naturels :</p> <p>Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel</p> <p>Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,</p> <p>plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée</p> <p>Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatif aux sports de nature</p> <p>Espaces naturels sensibles</p> <p>Espaces agricoles et naturels périurbains</p>	<p>Espaces naturels :</p> <p>Association à la conduite des inventaires du patrimoine naturel et réalisation d'inventaires locaux.</p> <p>Parcs naturels régionaux. (classement par décret)</p> <p>Réserves naturelles régionales et réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse.</p>	<p>Espaces naturels :</p> <p>Conception, animation et évaluation des inventaires du patrimoine naturel.</p> <p>Parcs naturels nationaux</p> <p>Parcs naturels marins</p> <p>Classement des parcs naturels régionaux</p> <p>Réserves naturelles nationales.</p> <p>Inscription et classement sur la liste des monuments naturels et de sites.</p> <p>Forêts de protection</p> <p>Arrêtés préfectoraux de protection de biotope</p> <p>Protection des espèces protégées</p>

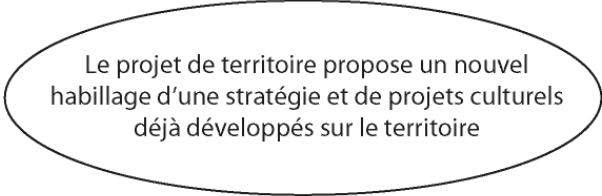
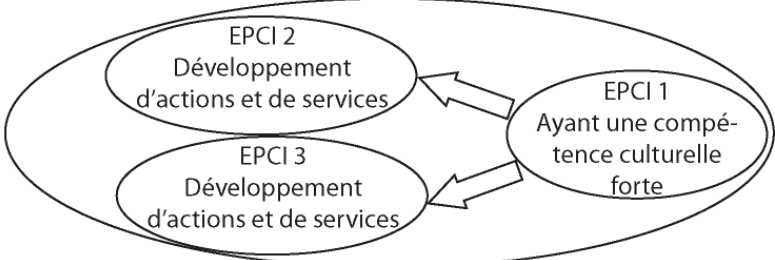
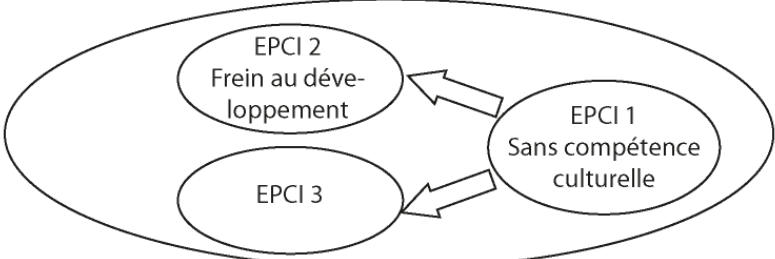
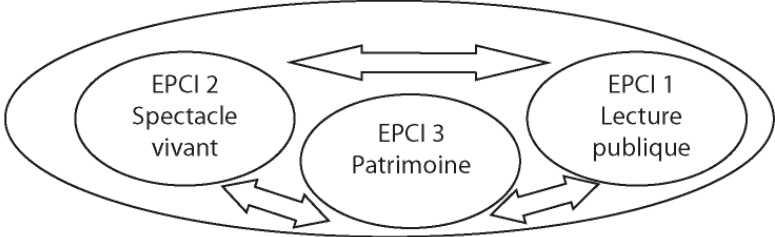
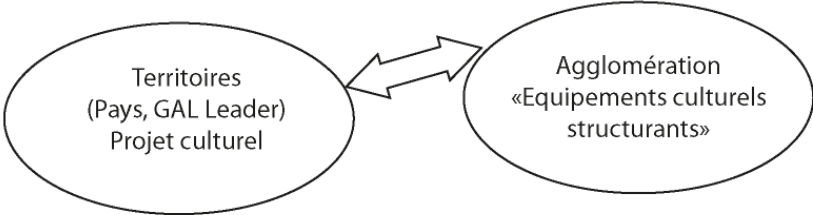
Communes	Départements	Région	Etat
----------	--------------	--------	------

Tourisme			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La commune peut, par délibération du conseil municipal, instituer un office de tourisme dont elle détermine le statut.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Établit le schéma d'aménagement touristique départemental.</li> <li>■ Crée le comité départemental du tourisme et lui confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique du tourisme du département.</li> <li>■ Établit un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional.</li> <li>■ Coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques.</li> <li>■ Fixe le statut du comité régional du tourisme, qui élabore le schéma régional du tourisme et des loisirs..</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définition et mise en œuvre de la politique nationale du tourisme.</li> </ul>

Source :

[http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/tableau\\_repartition\\_competences\\_valideCILapublier%281%29.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/tableau_repartition_competences_valideCILapublier%281%29.pdf)

**ANNEXE 2 : SCHEMAS DE REPRESENTATION DES CINQ HYPOTHESES DE DYNAMIQUES CULTURELLES SUR LES PAYS**

<p>Hypothèse 1 : Le maintien de l'existant</p>	
<p>Hypothèse 2 : La rencontre positive</p>	
<p>Hypothèse 3 : Le frein au développement</p>	
<p>Hypothèse 4 : La construction de complémentarités</p>	
<p>Hypothèse 5 : L'établissement de rapports avec des pôles extérieurs</p>	

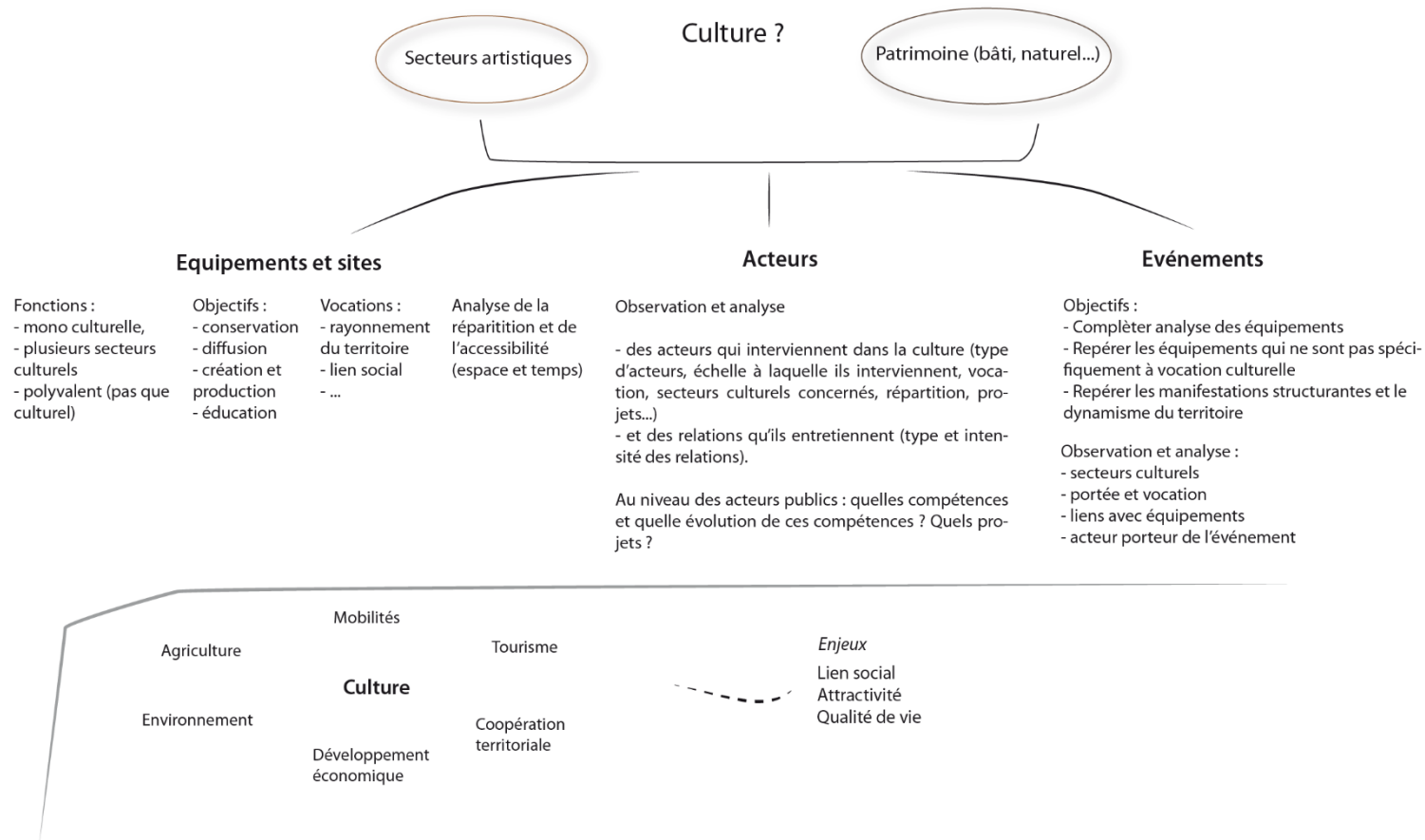
Source : Teillet, Landel, 2003

### ANNEXE 3 : SCHEMA DE LA METHODOLOGIE DU STAGE ELABORE EN AVRIL 2015

#### Diagnostic

**Comment l'aménagement (culturel) peut-il participer au développement culturel d'un territoire ?**

- Etat des lieux des dynamiques culturelles du territoire. Quels enjeux et besoins ?
- Quels projets et opportunités ? Quel positionnement par rapport à d'autres territoires ?
- Diagnostic stratégique. Quelles interventions des acteurs, quelles compétences ?
- Quels liens entre la culture et les autres champs du développement territorial au service du projet de territoire ?





#### ANNEXE 4 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES EN ENTRETIEN DANS LE CADRE DU STAGE

Date	Personne rencontrée	Structure	Rôle dans la structure
jeudi 9 avril	Matthieu Hache	ViennAgglo	Chargé de mission Politique territoriale - Appels à projets
Mardi 14 avril	Perrine Contreau	Rhône Pluriel	Chargée de projets tourisme, culture, patrimoine, éducation au territoire
Jeudi 16 avril	Axel Martiche	PNR Pilat	Responsable Pôle Tourisme Education Culture et Coopération
Vendredi 17 avril	Anaïs Morand	Région Rhône-Alpes	Stagiaire direction de la culture
Lundi 20 avril	Pascale Danon-Hamelin	Communauté de communes du Pays Roussillonnais	Chargée de mission culture
Mardi 28 avril	Sabine Gely	Conseil Général Isère	Chargée de mission culture, patrimoine et communication
Mercredi 29 avril	Claude Falligan	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay + ville Annonay	Directeur des affaires culturelles
Mercredi 29 avril	Agnès Robert	Pays Ardèche verte	Chargée de mission tourisme et culture
Mercredi 29 avril	Olivier SANEJOUAND	Office de tourisme du Pays Viennois	Directeur
Jeudi 30 avril	François Castagnet	Office de tourisme Porte de DrômArdèche	Directeur
Lundi 4 mai	Dorothee Marion Nadine Durand	Loire Tourisme	Chargée de mission observatoire du tourisme Adjointe de direction tourisme
Mardi 5 mai	Jean-Paul Guérin	Maison de tourisme du Pilat	Directeur
Mardi 5 mai	Laure Descamps	Conseil Général Drôme	Responsable direction Culture, sport, jeunesse
Jeudi 7 mai	Pierre-François Delsouc	SMIRCLAID	Directeur
Mardi 12 mai	Marie-Noëlle Callait	Communauté de Commune Région de Condrieu	Chargée de mission tourisme
Jeudi 21 mai	Karine Joffre	Communauté de Communes Vivarhône	Directrice
Vendredi 22 mai	Frédéric Merloz et Sandrine Mottet	Syndicat mixte Drôme des Collines	Chargé de mission Aménagement et Cadre de Vie, Chargée de mission Tourisme et Sports de Nature
Mercredi 27 mai	Carole Mabilon	PNR Pilat	Chargée de mission Education à l'environnement et coopération
Mercredi 3 juin	Alexandre Diaz	Office de tourisme Ardèche grand air	Directeur

Mercredi 3 juin	Thomas Prieur	Vienn'Agglo	Directeur développement économique
Lundi 8 juin	Philippe Briot	TEC	Directeur
	Magali Cranga	Communauté de Communes Pilat rhodanien	Chargée de mission tourisme
	Sandrine Vallon, Gaëlle Fréry, Audrey Armissoglio	Communauté de communes Porte de DrômArdèche	Chargée de mission tourisme, Chargée de mission culture, Chargée de mission urbanisme
	Cyrille Py	Communauté de communes du Pays Roussillonnais	Chargée de mission tourisme
	Palmira Picon	Quelques p'Arts...	Directrice

## ANNEXE 5 : TABLEAU DES COMPETENCES CULTURE ET TOURISME DES INTERCOMMUNALITES COMPOSANT LE TERRITOIRE DU SCOT

	Culture	Tourisme
<b>Vienn'Agglo</b>	Rayonnement communautaire (Jazz à Vienne) Equipements culturels d'intérêt communautaire (mais il n'y en a pas) Action sociale d'intérêt communautaire (financement des ludothèques)	Développement touristique : - Schéma de développement touristique, Office de Tourisme communautaire, Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique, Soutien aux manifestations et aux événements participant au développement touristique.
<b>Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay</b>	Création et mise en œuvre de la saison culturelle ; soutien à des manifestations culturelles d'intérêt communautaire, gestion des équipements sportifs et des équipements culturels. Médiathèque communautaire, Université pour tous, Musées du car, des papèteries Canson et Montgolfier, César Filhol, Saison culturelle Annonay en Scène	Réalisation d'études et de projets ayant un intérêt économique ; soutien financier et technique à l'office du tourisme du pays annonéen ; gestion de l'hébergement de plein air ; aménagement et entretien des sentiers de randonnées et des pistes cyclables.
<b>Communauté de Communes Région de Condrieu</b>		Accueil, information et promotion touristique Mise en place d'une politique de développement touristique
<b>Communauté de Communes du Pays Roussillonnais</b>	* Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire : conservatoire et médiathèque de Saint Maurice l'Exil et la nouvelle médiathèque de Roussillon * musique : gestion de l'enseignement musical hors-temps scolaire * lecture publique : création d'un réseau de lecture publique * création culturelle et artistique : accueil des artistes en résidences, soutien technique et financier à la création artistique, soutien technique et financier aux projets associatifs et aux actions en faveur de la culture présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire * actions culturelles en direction du jeune public en partenariat avec les communes : réalisations d'opérations en lien avec l'Education	Création, extension, aménagement, gestion, entretien, promotion des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la zone d'activités commerciale, portuaire et touristique correspondant au port des Roches de Condrieu, y inclus les terrains et équipements nécessaires, ainsi que les sites de loisirs correspondant au plan d'eau attenant. Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire l'animation et la promotion économique de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

	nationale et la DRAC	Promotion touristique : participation à la Maison de Pays, Office de Tourisme du Pays Roussillonnais.
<b>Communauté de Communes Vivarhône</b>	Soutien à la programmation et aux actions de diffusion des arts de la rue et du spectacle vivant dans les espaces publics et de proximité	Promotion du développement économique, touristique et agricole. Aménagement, entretien, équipement et gestion des sentiers de randonnée et de découverte, des communes de la Communauté de communes Vivarhône, identifiés dans le cadre du réseau des randonnées Ardèche verte et inscrits dans l'édition du topo-guide
<b>Communauté de Communes du Pilat rhodanien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire</li> <li>- Soutien à l'enseignement musical en milieu scolaire : enseignement de la culture musicale</li> <li>- Aménagement, entretien et gestion du cinéma à Pélussin</li> <li>- Aménagement, entretien et gestion de la Médiathèque à Pélussin</li> <li>- Réseau de lecture publique</li> <li>- Transport vers les équipements culturels communautaires en faveur des élèves du primaire, dans la limite d'un déplacement par an et par classe (au-delà, les communes peuvent participer au financement du transport)</li> </ul>	<p>Participation, par convention, au fonctionnement et à l'investissement de la Maison du Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion des équipements structurants reconnus d'intérêt communautaire. Est reconnu d'intérêt communautaire : la base de loisirs à Saint-Pierre-de-Boeuf regroupant le camping de la Lône, l'espace détente (y compris le plan d'eau et la Maison de la Lône) et l'espace eaux vives.</li> <li>- Transport vers la base de loisirs à Saint-Pierre-de-Boeuf en faveur des élèves du primaire, dans la limite d'un déplacement par an et par classe (au-delà, les communes peuvent participer au financement du transport)</li> </ul>
<b>Communauté de Communes Porte de DrômArdèche</b>	<p>Organisation, coordination et promotion d'une programmation culturelle communautaire,</p> <p>Transport des élèves primaires et maternelles du territoire aux manifestations culturelles organisées par la Communauté de communes</p>	Compétence tourisme